

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE

PROGRAMME INTEGRE DE CROISSANCE AGRICOLE
DANS LA REGION DES GRANDS LACS-PROJET REGIONAL

ELABORATION DES DOCUMENTS-CADRES DEVANT ASSURER LA PRISE EN COMPTE
DES IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
ASSOCIES AU PROGRAMME PICAGL

**CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES
(CPPA)**

Janvier 2016

TABLE DES MATIERES

RESUME	2
ABSTRACT	4
MUTASARI.....	6
1 INTRODUCTION.....	8
1.1 OBJECTIF DU CPPA.....	8
1.2 METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CPPA	8
2 PRESENTATION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU CORRIDOR BUKAVU-KALEMIE.....	10
2.1 APPROCHE DU PROJET	10
2.2 COMPOSANTES DU PROGRAMME.....	10
2.3 ZONE DU PROJET EN RDC	10
2.4 FILIERES RETENUES ET ACTIVITES ETUDIEES	11
2.5 ACTIONS PREALABLES	15
2.6 BUDGET.....	16
3 CONTEXTE JURIDIQUE DES PEUPLES AUTOCHTONES EN RDC	17
3.1 EXAMEN DU CADRE LEGAL	17
3.2 CITOYENNETE ET ETAT CIVIL.....	21
3.3 LES PYGMEES ET LES INSTITUTIONS	21
4 ETAT DES LIEUX DES PA DANS LA ZONE DU PROJET.....	23
4.1 ESTIMATION DU NOMBRE DES PA ET CARACTERISTIQUES DES VILLAGES/CAMPMENTS.....	23
4.1.1 Secteur de Bukavu.....	23
4.1.2 Plaine de la Ruzizi et Uvira	26
4.1.3 Autour de Kalemie.....	28
4.2 TYPOLOGIE DES COMMUNAUTES PA DANS LA ZONE DU PROJET ET CONDITIONS DE VIE :	28
4.3 LES ACTEURS INSTITUTIONNELS CLES	30
5 CONSULTATION DES PA ET LEURS EVALUATIONS DES IMPACTS DU PROJET.....	32
5.1 ENQUETES ET CONSULTATIONS PUBLIQUES	32
5.2 EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET PAR LES PA.....	33
6 PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIVITES.....	36
6.1 PRINCIPES DE BASE.....	36
6.2 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU CPPA/ PDFPA.....	36
6.3 PREPARATION DES PLAN DE DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS AUTOCHTONES (PDFPA)	37
6.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	38
6.5 PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET EVALUATION.....	38
6.6 PROCESSUS DE DIFFUSION.....	39
6.7 BUDGET DU CPPA	39
7 CONCLUSION.....	40
8 ANNEXES.....	41
BIBLIOGRAPHIE GENERALE.....	71

Liste des tableaux

Tableau 1 Quelques organisations identifiées qui appuient les PA au Sud Kivu et au Tanganyika	30
Tableau 2 : Lieux et nombres des participants aux consultations	32

Liste des Figures

Figure 1 : Cartes des bassins identifiés pour l'intervention du PICAGL.....	12
Figure 2 : Zone de présence PA (en rouge)	26
Figure 3 : Illustrations des Consultations	34

Liste des annexes

Annexe 1 : TDR pour un Plan de Développement des Populations Autochtones (PDFPA)..... 42
 Annexe 2 : Compte rendu de la Réunion de consultation de Bitale 18/12/2015 44
 Annexe 3: Compte rendu des Réunions de consultation dans la plaine de la Ruzizi 50
 Annexe 4: Compte rendu des Réunions de consultation dans la Zone de Kalemie 59
 Annexe 5 : Autres personnes ressources contactées..... 70

ACRONYMES

ADIPET	:	Association pour le Développement Intégré et la Promotion de l'Education dans le Tanganyika)
BM	:	Banque Mondiale
CAP	:	Connaissances, Attitudes et Pratiques
CPPA	:	Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones
CAMV	:	Centre d'Accompagnement de Minorités Vulnérables
CERD	:	Comité pour l'élimination de toutes formes de discrimination raciale
COPIREP :		Le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat
DSCRIP	:	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
IDA	:	Association Internationale pour le Développement
IEC	:	Information Education et Communication
MST	:	Maladie sexuellement transmissible
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PEASU	:	Projet d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain (BAD)
PO	:	Politiques Opérationnelles
PA	:	Peuple Autochtone
PFNL	:	Produit Forestier non Ligneux
PDFPA	:	Plan de Développement en faveur des Peuples Autochtones
RDC	:	République Démocratique du Congo
TdR	:	Termes de référence
UEFA	:	Union pour l'émancipation des femmes autochtones

RESUME

Le projet s'insère dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Intégré de Croissance Agricole dans la région des Grands Lacs, projet régional qui concerne la RD Congo et le Burundi. Il bénéficie de l'appui de la Banque mondiale.

« L'objectif de ce projet est d'augmenter la productivité et la compétitivité de chaînes de valeur agricoles sélectionnées au profit de communautés locales.

Le corridor Bukavu-Uvira-Kalemie constitue la zone d'intervention du projet en RDC. Il est situé à l'Est du pays et longe les frontières avec le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, entre les lacs Kivu et Tanganyika, ce qui lui confère une dimension régionale stratégique.

Cette zone englobe des peuplements Autochtones, soit sur les bordures du Parc Kahuzi Biega (chassés du parc en 1975), dans la plaine de la Ruzizi (des twas qui se déplaçaient entre la RDC et le Burundi), dans la zone sud d'Uvira et autour de Kalemie (d'installation plus récente liée aux insécurités dans les lieux d'origine plus à l'ouest).

Les *Bambuti* (appellation locale des pygmées Ba-Twa) dans l'est de RDC, s'identifient et sont reconnus comme un peuple autochtone, qui, de par son mode de vie et son substrat socio culturel est originellement liés aux ressources forestières. La chasse et la cueillette et plus récemment une agriculture sommaire de subsistance sont leurs pratiques courantes inscrites dans une optique de stricte subsistance voire de survie. Avec le défrichement des forêts au profit des agriculteurs et éleveurs, les *Bambuti* se trouvent totalement ou partiellement relégués au petit salariat agricole de survie et le plus souvent maintenus dans les espaces de marginalité et d'exclusion sociale et se distinguent par leur extrême pauvreté.

La mise en œuvre de certaines activités du projet touchera aussi les PA dont le traitement au même pied d'égalité avec les bantus, voir par des efforts supplémentaires de rattrapage des inégalités auxquelles ils étaient soumis sont nécessaires.

L'application de certaines politiques opérationnelles de protection environnementale et sociale, en particulier la PO 4.10 relative aux Populations Autochtones est ainsi déclenchée. C'est donc dans ce contexte que le présent Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA) a été préparé pour faire en sorte que les préoccupations sociales liées à la présence de ces populations sensibles soient bien prises en compte depuis la planification, jusqu'à la mise en œuvre et le suivi/évaluation.

Le but du CPPA est d'orienter le projet en matière de protection des populations autochtones et leur insertion sociale parce qu'à ce stade du projet, on ne sait pas encore précisément les contenus définitifs et les sites d'implantation des actions de soutien aux activités agricoles, des infrastructures et équipements.

L'objectif préconisé par ce CPPA est que pendant la mise en œuvre du projet les populations autochtones participent pleinement dans l'exécution et la réalisation du projet. Leur droit et mode de vie pris en compte dans les étapes d'implantation de processus de définition des actions de développement.

Pour que les impacts positifs du projet soient partagés par les différents groupes ethniques le problème CAPITAL de la sécurisation de l'accès à la terre des PA est au cœur des problématiques posées. Ce problème concerne aussi plusieurs paysans sans terres Bantus.

Les solutions à trouver pour la sécurisation et l'accès à la terre (en partie développées dans le PAR) doivent toucher ces groupes au même pied d'égalité.

Les frustrations (de part et d'autres) en cas de manque d'objectivité, d'équité et de transparence sur les critères d'accès à la terre, assistance aux activités à soutenir ; les risques de frustrations et de vandalisme en cas de Non utilisation de la main d'œuvre locale PA dans les chantiers du projet,

d'insuffisance et/ou inexistence d'actions d'Information, d'Education et de Communication en faveur de la communauté PA située dans les zones du projet et d'implication des populations PA des zones du projet dans le suivi du projet sont totalement à éviter.

Des différentes consultations menées avec les PA¹, l'idée maitresse des recommandations est celle qu'ils soient traités au même pied d'égalité que les autres groupes ethniques, ni plus ni moins.

Pour prendre en compte ces risques potentiels, il est proposé l'élaboration d'un PDFPA où l'accent sera mis sur les dispositions assurant l'égal accès à la terre et aux actions de soutien du projet, incluant des mesures d'atténuation, de gestion et de renforcement des capacités, de formation des relais communautaire qui joueront un rôle très important dans la sensibilisation et mobilisation des PA, mais aussi de suivi-évaluation. Ces mesures et leurs coûts sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

N°	Activité	Coût en USD
01	Identifier les organisations de la société civile œuvrant en faveur des PA et renforcer leurs capacités en matière de leadership, de suivi et évaluation des activités du projet dans leur milieu.	30.000
02	Formation des relais communautaires dans chaque campement des PA selon les zones du projet pour la vulgarisation du PDFPA	40.000
03	Organiser des campagnes de sensibilisation et mobilisation des PA par les PA, dans des zones d'intervention du projet (dans chaque Province)	80.000
04	Préparation du Plan en faveur des populations autochtones (PPA)	150.000
05	Provision pour implication des PA et de leurs représentants dans le suivi-évaluation des activités du projet dans leurs zones	50 000
06	Appui aux PA dans des activités de citoyenneté	50 000
	TOTAL	400 000 USD

¹ Au total 13 villages étaient représentés dans les 5 réunions de consultations tenues ; avec l'assistance de 197 chefs de ménages (hommes ou femmes) et 13 chefs de villages (hommes et femmes).

ABSTRACT

The project fits into the framework of the development of an Integrated Agricultural Growth Program in the Great Lakes Region. This regional project concerns DR Congo and Burundi and will be financed and supported by the World Bank.

The scope of this project is to increase the productivity and competitiveness of selected agricultural value chains whose recipients are local communities.

The Bukavu-Uvira-Kalemie corridor presents the project area within DRC. It is located at the East of the country and goes along the borders with Rwanda, Burundi and Tanzania, between Kivu and Tanganyika lakes. Its location confers it a high strategic regional value

This area encompasses indigenous people (IP) either on the Kahuzi Biega Park borders (driven out of the park in 1975), in the Ruzizi plain (Twa people who were moving between DRC and Burundi), in the southern area of Uvira and around Kalemie (more recent installations due to insecurity in the original places located further West).

Bambutu (local name Ba-Twa pygmies) in Eastern DRC, are recognized and seen as an indigenous population, who, by their lifestyle and socio-cultural substratum are originally linked to forest resources. Hunting and crop harvesting, and more recently, a chaotic subsistence farming are their common practices oriented towards a self-subsistence or even a survival purpose. With forests clearing undertaken by farmers and ranchers, Bambutu became totally or partially relegated to low wage agricultural survival-based manpower, usually marginalized and socially excluded and are distinguished by their extreme poverty, indeed.

The implementation of certain project activities will also affect IP whose treatment at equal footing with the Bantu is highly required. This is possible through implementing additional remedial efforts for inequalities to which they were subjected. Hence, the application of certain operating policies of environmental and social protection, particularly the OP 4.10 on IP, is already launched. This Indigenous People Planning Framework (IPPF) has been elaborated to ensure that social concerns related to the presence of this fragile class of people have been taken into account from the planning stage up to the implementation and monitoring / evaluation phases.

The purpose of the IPPF is to orient the project in terms of the protection of indigenous peoples and to ensure their social integration. Indeed, at this stage of the project preparation, we still do not know exactly the final content and sites in which the actions related to agricultural activities, infrastructure and equipment, will be implemented.

The objective envisaged by the IPPF is that during project implementation, IP will be fully involved. Their human rights and lifestyle will be taken into account during definition and implementation of the development actions.

In order to ensure that the project's positive impacts are equitably shared by the different ethnic groups, land access by IPs, which remains the main issue, will be addressed. The solutions to be developed to secure land access, partly developed in the RAP, must target all the different ethnic groups equally.

Consequently, all the following constraints must be taken into account:

- Frustrations (from either side) in case of lack of objectivity, fairness and transparency when considering which criteria are to be applied for (i) access to land and (ii) assistance to activities to be supported;
- Risk of frustration and vandalism in case of non-employment of IP manpower in the yards of the project,
- Insufficiency and / or lack of actions in liaison with information, education and communication for the IP community in the project areas
- Involvement of the project area IP in the monitoring process

Several consultations were conducted with the IP, with the main conclusion that they should be treated like all other ethnic groups.

To address these possible risks, an Indigenous People Development and Training Plan (IPDTP) was elaborated, where equal access to land and project support actions are to be warranted. This Plan includes mitigation measures, management and capacity building actions. The training of the communities has been integrated as an activity in the IPDTP, as it is key in raising awareness and mobilizing IP as well as ensuring a performing monitoring and evaluation process. These measures and their costs are detailed in the table below:

N°	Activity	Cost (USD)
01	Identification of the civil society organizations acting on behalf of the IP and strengthening their capacity for leadership and project monitoring/evaluation within their communities	30.000
02	Communities training in each IP camp within the project area in order to ensure the IPDTP extension service	40.000
03	Awareness raising and sensitization campaigns to mobilize IP, within the project area (in each province)	80.000
04	Elaboration of the IP Plan (IPP)	150.000
05	Provision for involvement of IP and their representatives in the monitoring/ evaluation process within their different project area	50 000
06	Support IP in citizenship-related activities	50 000
	TOTAL AMOUNT (USD)	400 000

MUTASARI

Mradi inafaa katika mfumo wa maendeleo ya kilimo, ina pashwa kuwa na mpango wa ongeza uchumi katika kanda la maziwa makuu, muradi la kanda ku husu Jamhuri ya Ki Demokrasia ya Kongo na Burundi, kupitiya msaada wa Benki ya Dunia.

"Lengo la mradi huu ni kuongeza mavuno, na ushindi wa samani ya kilimo iliyo chaguliwa kwa mafaa ya jamii

Maeneo za Bukavu-Uvira-Kalemie ndiyo maeneo ambazo mradi ita fanyika inchini ya Jamhuri ya Ki Demokrasia ya Kongo. Hizo eneo za patikana mashariki ya inchi na katika mipaka na Rwanda, Burundi na Tanzania, kati ya maziwa Kivu na Tanganyika, ambayo inapatiya muradi huu fasi kubwa na ya samani.

Maeneo hizi muna patikana Wa Mbuti waliyo fukuzwa munamo miaka 1975 na wana endelea kuishi pembeni ya Mbuga la Wanyama la Kahuzi Biega, katika bonde la Ruzizi, Batwa walikuwa waki hamishwa kati ya Burundi na Jamhuri ya Ki Demokrasia ya Kongo, mu maeneo za kusini mwa Uvira na Pembeni ya Kalemie, ndiko wali kaa sasa hivi kwa ajili ya ukosefu wa amani ndani ya makao zao za asili zaidi magharibi.

Mashariki mwa Jamhuri ya Ki Demokrasia ya Kongo wa Mbuti wana itwa "Batwa", wa jitambuwa na kujulikana kuwa wakaaji wa mahali, kuhusu hali zao za kuishi ,kiasili, kijamii pia kiutamaduni kwani za ambatana na asilimali za misitu. Uwindaji na ukusanyaji/ku lokota chakula, na hivi karibuni hu fanya mulimo kwa mudaa mfupi kwa ajili ya kupata chakula ili wa ishi leo, wana tumikishiwa mashambani za wasiokuwa wambuti / na kusafisha misitu kwa manufaa ya wakulima na wafugaji wasiyo kuwa wambuti, wana watumikisha kwa pesa ndogo ulipwa mshahara mdogo saana, ikisindikizwa na mazarau, hali hiyo ina bakilisha mubuti kuwa maskini zaidi muda wa maisha yake yote.

Utekelezaji wa shughuli/kazi fulani za muradi huyu, uta gusa wa mbuti na wasiyo kuwa wa mbuti sawa sawa bila ubaguzi ingawa walikuwa wana baguliwa tafauti na wengine ma kabila, kuona juhudi za ziada kukosekana kwa usawa suluhisho ambayo walikuwa wanakabiliwa ni muhimu.

Maombi ya sera fulani kwa uendeshaji za ulinzi wa mazingira na jamii, hasa OP 4.10 kuhusu watu wa kiasili na ni ya ku sababisha. Ni kwa niaba hii; ndiyo mfumo huu una kamata mipango kwa ajili ya wakaaji wa wa mahali (CPPA) umeandaliwa ili kuhakikisha kuwa mahitaji pia masuala ya kijamii kuhusiana na uwepo wa jamii hizi ni kuchukuliwa tangu kutoka mipango mpaka utekelezaji na ufuatiliaji / uchunguzi.

Lengo la CPPA ni kuelekeza muradi kwa ajili ya kukinga wakaaji wa mahali/wambuti na ushirikiano wao katika jamii kwa sababu hatua hii ya muradi huo, hatu ja jua bado fasi ama mahali muradi utatiliwa ili ma kazi za kilimo, miundo mbinu na vifaa vya kazi

Lengo alitetea kwa CPPA ni kwamba wakati wa utekelezaji wa muradi wenyeji wa ta shirikishwa kikamilifu katika utekelezaji na utambuzi wa muradi. Haki zao na hali ya maisha yao ita eshimiwa wakati wa ku anza makazi za maendeleo

Ili mabadiriko ma zuri ya muradi igabuliwe pamoja na vikudi vya makabila mbalimbali tatizo kubwa kwa wa mbuti; ni kupata udongo kwa wambuti bila magumu na kupata vikaratasi vya kuikinga kwani hiyo ndiyo roho ya magumu ambayo wana pata wambuti; na magumu hayo ina wapata waainchi wasiyo kua wambiti wengi wakiishi bila shamba.

Suluhisho kwa kukinga na kupata udongo (sehemu ya maendeleo katika RAP) ina pashwa lazima kugusa makundi zote sawa.

Matatizo (kutoka pande zote mbili) katika kesi ya ukosefu wa usawa, uhaki na kuwa wazi kuhusu nani ana weza pata udongo, msaada kwa wa hanga wa kuunga mkono; hatari ya kuchanganyikiwa na uharibifu kama hawatumiyi wambuti kwa kazi zamikono ndani ya muradi huyo, kutojitosheleza na / au ukosefu wa vitendo vya kupata habari, wa Elimu na Mawasiliano kwa wambuti kwa ajili ya jamii

katika maeneo ya muradi na ushiriki wa wambuti dani ya maeneo ya muradi katika ufuatiliaji wa muradi ni kabisa za kuepukwa

Mashauriano mbalimbali ili yo fanyika pamoja na wa mbuti, pendekezo muhimu ni kwamba wambuti wakamatike sawasawa na kwangazi sawa na makabila zingine.

Kwa ku tekeleza hatari hizi zote muhimu inayoweza kutokea, inapendekezwa ku unda mupango ya PDFPA ambayo mkazo uwe kwenye wale masharti ambayo kuhakikisha fursa sawa ya nchi na huduma za muradi vitendo, ikiwa ni pamoja na kukabiliana, usimamizi na kujenga uwezo, mafunzo ya waimizaji ndani ya jamii itakuwa na jukumu muhimu sana katika kuwa tiya moyo, na kuwa vutiya wa mbuti ili washike mashauri, lakini pia ufuatiliaji na uchunguzi. Hatua hizi na gharama zao ni dani ya jedwali hapa chini:

Namba	Shughuli	USD
01	Kuchunguza mashirika ya kiraia si na zo tumika na niaba ya wa wambuti, na kuimarisha uwezo wao katika uongozi, ufuatiliaji na uchunguzi wa shughuli za miradi katika jumuiya zao	30.000
02	Mafunzo ya waimizaji dani ya jamii katika kila kambi ya wambuti kulingana na maeneo ya muradi kwa kwa kuhimiza juu ya PDFPA	40.000
03	Kuandaa kampeni za uhamasishaji na uhamasishaji wa wambuti katika maeneo ya kuingilia muradi (katika kila mkoa)	80.000
04	Maandalizi ya Mpango wa asili kwa ajili ya wambuti (PPP)	150.000
05	Maandalizi ya ku shirikisha wambuti na wa akilishi wao katika ufuatiliaji na uchunguzi ya shughuli za muradi katika maeneo yao	50 000
06	Msaada kwa ajili ya wambuti katika shughuli za uraia	50 000
	Jumla	400 000 \$ US

Kwa jumla vijiji 13 waliwakilishwa katika mikutano tano iliofanyika mashauriano; kwa msaada wa 197 wa kubwa ya jamaaa (mwanamume au mwanamke) na viongozi wa vijiji 13 (wanaume na wanawake).

1 INTRODUCTION

1.1 Objectif du CPPA

En conformité avec l'OP 4.10, le cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA) a pour objectif la prise en considération des attentes des populations autochtones dans la zone de projet à travers la « consultation des communautés de populations autochtones affectées, libre et fondée sur la communication des informations requises, et notamment au stade de la préparation du projet, afin de prendre pleinement connaissance de leurs points de vues et de s'assurer qu'elles adhèrent massivement au projet » ; ainsi que l'identification des contraintes entravant leur développement économique et social.

L'élaboration de ce cadre impliquera :

- L'élaboration d'un état des lieux des populations autochtones dans la zone d'étude (répartitions géographique, conditions socioéconomiques, contraintes et attentes.).
- L'évaluation participative des plans d'appui en faveur des populations autochtones (PAFPA) réalisés à ce jour dans la zone du projet. Cette autoévaluation permettra de traiter des enjeux tels que : foncier, accès aux services de base, outils de production, commerce, diffusion de l'information, durabilité des investissements, etc.
- L'identification des acteurs à prendre en compte dans la préparation du PAFPA futur.
- La mise au point des processus de préparation du PAFPA futur et son suivi.
- La définition des règles de négociation et d'appui avec les populations autochtones (PA),
- Les TDR donnant les grandes orientations à poursuivre dans l'élaboration du PAFPA futur.

1.2 Méthodologie d'élaboration du CPPA

La méthodologie utilisée pour la réalisation de ce cadre est fondée sur une approche participative, constituée des éléments suivants :

- a) Une analyse de la documentation diverse et variée concernant les éléments stratégiques du projet, le cadre institutionnel et légal sur les droits des Populations Autochtones (PA) et les informations socio anthropologiques sur ces populations ciblées.
- b) A travers l'utilisation des connaissances collectées pour l'élaboration des projets de développement récents dans la zone², la situation des principaux villages PA est connue.
- c) Cinq réunions ciblées sont organisées dans la région de BITALE (1 réunion) , dans la plaine de la Ruzizu (02 réunions) et la région Nord (01) et Sud (01) de Kalemie touchant ainsi les principales zones de concentration des villages PA, et exprimant aussi les nuances à prendre en considération dans l'élaboration du PAFPA entre les réalités de chaque zone de présence PA. (liées à l'histoire et les raisons de la sédentarisation).
- d) des entretiens et communication des informations avec les représentants des communautés autochtones visitées sur les objectifs du projet et discussions sur les avantages et les désavantages des différents investissements du projet pour les PA, et les alternatives pour des répercussions positives dudit projet ;
- e) Une concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires nationaux et provinciaux (au Sud Kivu et Tanganyika) concernés par le projet : Ministère provincial en charge de l'Agriculture et du développement rural, Ministère du Développement Durable, Collectivités locales, Services techniques, Organisations nationales et Associations locales pour la protection des populations autochtones ; des zones d'étude ou concernées de près par le projet pour une compréhension commune.

² Notamment celles élaborées récemment pour la réhabilitation des routes hautement prioritaires (PRO-Routes en 2011 et 2012) et les enquêtes pour la mise en œuvre des PGES desdits projets, ainsi que les inventaires des ouvrages d'eau potables en milieu rural (projet PEASU 2012) l'étude EIES du CAB5 (COPIREP 2014),...

Les résultats des différents avis et arguments issus de ces différents entretiens ont été intégrés au fur et à mesure dans le présent rapport et les comptes rendus – très instructifs- des consultations sont donnés en annexes.

2 PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU CORRIDOR BUKAVU-KALEMIE

Le projet s'intègre dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Intégré de Croissance Agricole dans la région des Grands Lacs, projet régional qui concerne la RD Congo et le Burundi. Il bénéficie de l'appui de la Banque mondiale.

« L'objectif de ce projet est d'augmenter la productivité et la compétitivité de chaînes de valeur agricoles sélectionnées au profit de communautés locales dans la zone du projet au Burundi et en RDC et de renforcer une intégration économique régionale entre les deux pays. Le concept de « Chaîne de valeur » couvre les aspects de production, de stockage, de transformation, de transport et de commercialisation des produits »

Le corridor Bukavu-Uvira-Kalemie constitue la zone d'intervention du projet en RDC. Il est situé à l'Est du pays et longe les frontières avec le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, entre les lacs Kivu et Tanganyika, ce qui lui confère une dimension régionale stratégique.

2.1 Approche du Projet

Le programme vise l'accroissement de la production agricole, la transformation des produits et l'accès aux marchés à travers une approche de promotion de chaînes de valeur à caractère commercial, combinée à une approche territoriale de développement local prenant en compte la durabilité environnementale et la prévention des conflits liés en grande partie à la terre et à des clivages identitaires.

L'approche adoptée pour le Projet consiste à :

- La structuration des filières ciblées et l'appui à la production ;
- Le développement des services et des industries de transformation (Plateformes Agroindustrielles) ;
- L'amélioration de l'accès aux marchés et l'appui à la commercialisation des productions ;
- La promotion de l'intégration régionale à travers des projets transfrontaliers (complémentarité).

2.2 Composantes du Programme

Le Programme est constitué de 4 composantes :

- Composante 1 : Structuration des filières ciblées et appui à la production (*riz, lait, pêche...*);
- Composante 2 : Renforcement de la cohésion sociale et développement territorial qui inclura des interventions complémentaires dans d'autres chaînes de valeur relatives à la production animale, notamment petits ruminants et volailles afin de générer des revenus **pour les plus marginalisés**, exploiter les synergies avec les productions végétales (utilisation sous-produits) et diversifier les apports nutritifs
- Composante 3 : Promotion de l'intégration régionale ;
- Composante 4 : Renforcement des capacités des services d'appui (niveau provincial et national).

2.3 Zone du Projet en RDC

La zone du projet ou programme de développement du corridor Bukavu-Uvira-Kalemie s'étend sur une bande d'une largeur pouvant aller jusqu'à 50 km de part et d'autre de la Route Nationale N°5 (RN5) reliant Bukavu (Chef-lieu de la Province du Sud-Kivu) à Kalemie (Chef-lieu de la Province du Tanganyika).

A la demande des autorités provinciales du Sud-Kivu, cette zone a été étendue vers le Nord de Bukavu pour inclure deux bassins de production situés de part et d'autre de la RN3 et de la RN2.

Sur le plan administratif, deux (2) provinces et sept (7) territoires sont concernés :

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Province du Sud-Kivu (6 Territoires) :</u> 1. Territoire de Bukavu 2. Territoire de Kabare 3. Territoire de Kalehe 4. Territoire de Walungu 5. Territoire d'Uvira 6. Territoire de Fizi 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Province du Tanganyika (1 seul Territoire) :</u> 7. Territoire de Kalemie
--	---

En tout, dix-huit (18) bassins de développement agricole ont été identifiés par les Comités de Préparation (cf. Cartes)³ :

1) Bassin Buniakyri-Bitale	10) Bassin Baraka
2) Bassin Miti-Kavumu	11) Bassin Katanga
3) Bassin Kabare Centre 1	12) Bassin Fizi-Kazimia
4) Bassin Kabare Centre 2	13) Bassin Moyens et Hauts Plateaux de Fizi
5) Bassin Kamanyola-Lubarika	14) Bassin Loaminao
6) Bassin Luvungui-Bwegera	15) Bassin Kabimba
7) Bassin Sange-Luberize	16) Bassin Plaine de la Rugumba
8) Bassin Kiliba	17) Bassin Kalemie-Muhala
9) Bassin Makobola-Mboko	18) Bassin Kalemie-Moba

2.4 Filières retenues et activités étudiées

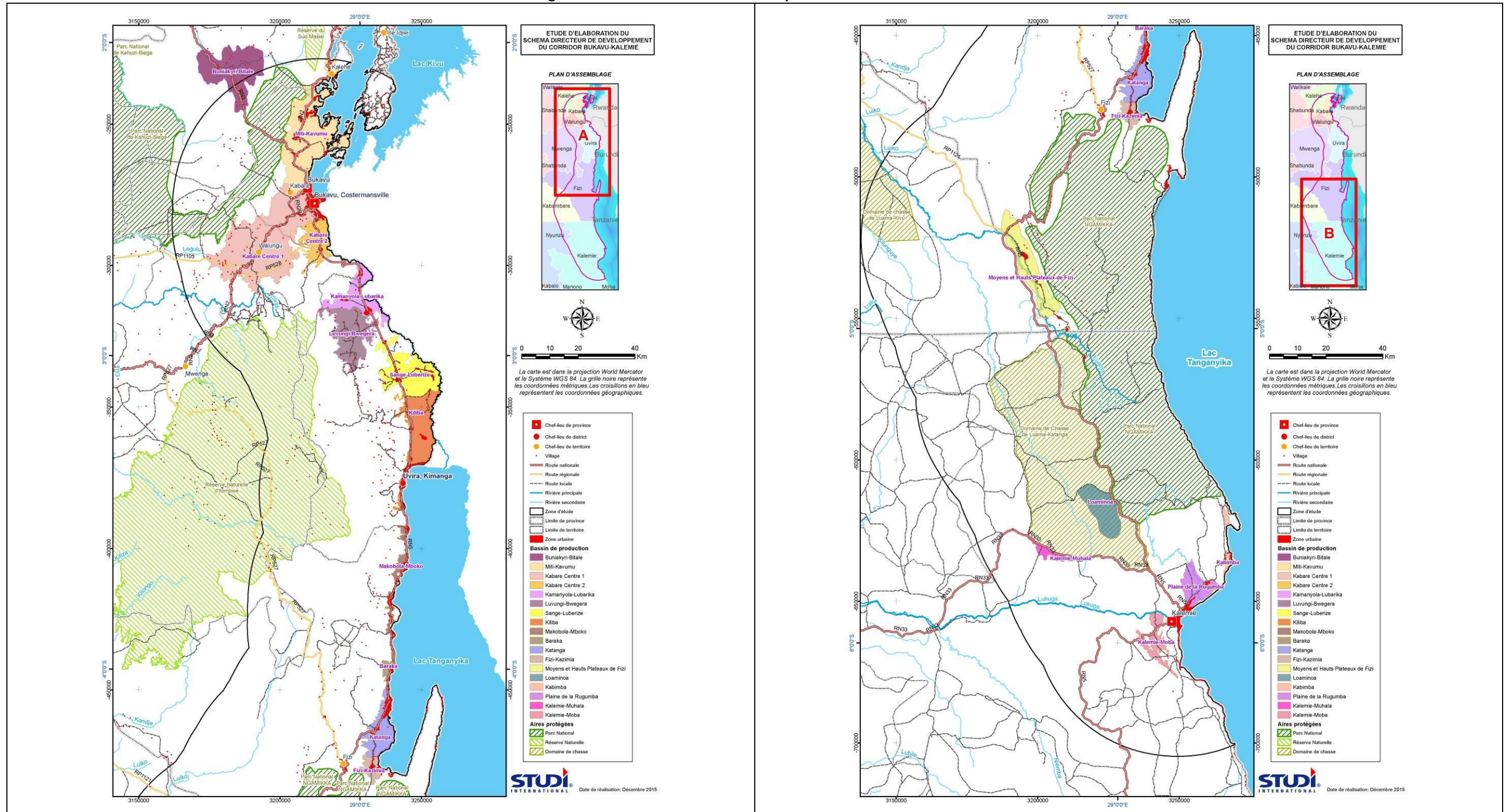
Les travaux préparatoires engagés avec les Comités de Préparation Provinciaux et Territoriaux ont permis de retenir quatre filières principales à développer selon les bassins (Riziculture ; Elevage laitier ; Pêche & pisciculture et Manioc), auxquelles s'ajoutent des filières secondaires ou transversales.

L'étude du Schéma Directeur de Développement du Corridor Bukavu-Uvira-Kalemie est en cours. Les travaux de terrain et les échanges avec les responsables provinciaux et territoriaux ont permis d'identifier dans chaque bassin :

- ✓ Les principales activités pratiquées (agriculture, pêche, élevage) ;
- ✓ Les structures étatiques, les institutions internationales et les ONG actives opérant dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que dans le domaine de la foresterie et de l'environnement ;
- ✓ Les infrastructures existantes (fermes pilotes, pépinières, barrages, centres de recherche, étangs piscicoles, etc.) ;
- ✓ Les filières principales et secondaires à y développer ;
- ✓ Les divers besoins et les actions préalables jugées indispensables à la réussite des projets de développement préconisés.

³ L'identification précise des actions et des zones d'intervention est en cours. La description du projet donnée dans ce rapport est celle qui résume le niveau d'avancement à la date d'élaboration de ce document cadre. Les études détaillées ultérieures se baseront sur les travaux définitifs d'élaboration du document de projet.

Figure 1 : Cartes des bassins identifiés pour l'intervention du PICAGL



Les principales activités envisagées et à étudier (dans le cadre du Schéma Directeur de Développement du Corridor Bukavu-Kalemie, en cours) par filière et selon les bassins se résument comme suit :

- **Filière Riz :**
 - Intégration de nouvelles semences sélectionnées.
 - Intégration de nouvelles techniques et itinéraires de production.
 - Création de plateformes multiservices (Divers équipements agricoles, services de mécanisation agricole, réparation et entretien des engins, etc.)
 - Installation d'unités de transformation : plateformes multiservices avec équipements pour l'amélioration des techniques post-récolte (décortiqueuses, blanchiment de riz, etc.), ateliers paysans au niveau des principaux groupements, etc.
 - Installation ou réhabilitation d'infrastructures de stockage et commercialisation : hangars, marchés, etc.
 - Installation ou réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles (périmètres irrigués).
 - Organisation des circuits de transport des productions finies, semi-finies et transformées vers les centres de consommation.
 - Réhabilitation de routes et aménagement de voies de desserte des zones de production.
 - Approvisionnement des centres de production et de transformation en énergie électrique : réhabilitation ou aménagement de micro-centrales hydro-électriques, extension de lignes électriques, installation de panneaux solaires, groupes électrogènes, etc.
 - Aménagement de points d'eau potable selon les besoins.
- **Filière Elevage Laitier :**
 - Intégration de nouvelles races sélectionnées.
 - Installation de provenderies.
 - Création de fermes laitières, de fermes d'embouche (avec espace d'abattage approprié) ou de fermes mixtes (Laitière et embouche).
 - Création centres de métayage et de développement agricole.
 - Relance de l'activité dans les grandes fermes.
 - Installation d'unités de transformation telles que les mini-centrales laitières (Lait, fromage).
- **Filière Pêche et Pisciculture**
 - Aménagement d'étangs piscicoles.
 - Aménagement de centres d'alevinage.
 - Installation ou réhabilitation d'infrastructures de stockage et commercialisation : marchés, chambres froides, etc.
 - Organisation des circuits de transport des productions finies, semi-finies et transformées vers les centres de consommation.
- **Filière Manioc :**
 - Intégration de nouveaux plants et boutures sélectionnés.
 - Introduction et généralisation de l'utilisation d'inoculum.
 - Installation de plateformes avec équipements pour l'amélioration des techniques post-récolte (moulins).
 - Mise en place d'ateliers de transformation du manioc (y compris espace de stockage).

- Installation d'ateliers paysans au niveau des principaux groupements.
- Organisation des circuits de transport des productions finies, semi-finies et transformées vers les centres de consommation.
- **Filières secondaires et transversales :**
 - Développement des cultures de maïs, haricot et oignon en assolement avec le manioc.
 - Promotion de la culture de soja dans le cadre de la lutte contre la malnutrition.
 - Production fourragère pour les besoins de l'élevage laitier.
 - Développement du petit élevage (Volaille/lapins) comme activités de soudure.
 - Aménagement de centres de mécanisation agricole.
 - Développement de projets intégrés (Riz / Petit élevage).
 - Installation de plateformes avec équipements pour l'amélioration des techniques post-récolte pour les produits de consommation humaine et animale (égreneuses de maïs, moulins, etc.).
 - Mise en place d'ateliers de transformation de maïs (y compris espace de stockage)
 - Création d'une plateforme multiservices (Divers équipement agricole, services de mécanisation agricole, réparation et entretien des engins, etc.).
 - Organisation des circuits de transport des productions finies, semi-finies et transformées vers les centres de consommation.
 - Réhabilitation de routes et aménagement de voies de desserte.
 - Approvisionnement des centres de production et de transformation en énergie électrique : réhabilitation ou aménagement de micro-centrales hydro-électriques, extension de lignes électriques, installation de groupes électrogènes, etc.
 - Aménagement de points d'eau potable selon les besoins.
 - Mise en place de plateformes agro-industrielles destinées à offrir des services aux producteurs organisés en coopératives ou sous forme de petites/moyennes entreprises dans la plaine de la Ruzizi, dans la zone de Baraka/Fizi et Kalemie pour accompagner la promotion des filières sélectionnées.
 - Le Projet appuiera le développement d'un parc agro-industriel initié par le gouvernement dans la zone de Kalemie.

2.5 Actions préalables

Les actions citées ci-après sont jugées nécessaires à lancer préalablement aux activités du projet :

- Assainissement phyto-zoosanitaires (bovins, ovins, caprins, volailles, lapins, porcins).
- Mise en place par secteur d'OP et coopératives : Organisation des fermes de production laitière en OP, organisation des pisciculteurs en association, etc.
- Formation et encadrement des différents acteurs des filières.
- Organisation et mise en place de la filière semencière et installation/extension de pépinières.
- Appui à la diffusion et vulgarisation du matériel végétal et animal issus de la recherche (IITA, HARVEST Plus, SNV).
- Mobilisation/Installation d'ONG internationales pour l'accompagnement des bénéficiaires et appui aux ONG déjà actives.
- Renforcement des capacités de recherche et d'enseignement agricole (IITA, ISEAV, INERA, Stations d'alevinage).

- Renforcement des capacités dans les domaines de l'hygiène et la salubrité des produits et des milieux.
- Mise en place d'institutions de microfinance et de promotion de l'économie sociale et solidaire.

Arrangements institutionnels pour la gestion du Projet

- **Au niveau régional** : Comité de Concertation à créer probablement sous l'égide du CEPGL.
- **Au niveau national** : Unité Centrale de Coordination et de Suivi-Evaluation.
- **Niveau provincial et territorial** : Unité de Gestion du Projet à Bukavu avec les quatre Comités de Préparation du Projet de Développement de Pôles de Croissance Agricole créés (par arrêtés) :
 - ✓ Deux Comités de Préparation Provinciaux : Comité Provincial du Sud-Kivu (basé à Bukavu) et Comité Provincial du Tanganyika (basé à Kalemie) ;
 - ✓ Deux Comités de Préparation Territoriaux : Comité Territorial d'Uvira (basé à Uvira) et Comité Territorial de Fizi-Baraka (basé à Fizi).

Il est prévu que la mise en œuvre du Projet se fasse travers des partenariats techniques sur le terrain (Exple: FAO; IFDC-CATALIST; ONG FH, ZOA, etc.; Vétérinaires Sans Frontières actifs sur dans la zone du projet) et en collaboration avec des institutions de recherche (principalement IITA, INERA, CRH, etc.).

2.6 Budget

Le budget alloué au Projet par la Banque Mondiale s'élève à 225 millions USD dont 150 millions USD pour la partie Congolaise et 75 millions USD pour la partie Burundaise.

Composantes	Budget (Millions USD)
(1) Structuration des filières ciblées et appui à la production	75
(2) Prévention des conflits et Développement territorial	35
(3) Promotion de l'intégration régionale	20
(4) Renforcement des Capacités des services d'appui	20
Total	150

3 CONTEXTE JURIDIQUE DES PEUPLES AUTOCHTONES EN RDC

Les *Bambutu* (appellation locale des pygmées Ba-Twa) dans l'est de la RDC, s'identifient et sont reconnus comme un peuple autochtone, qui, de par son mode de vie et son substrat socio culturel est originellement liés aux ressources forestières.

La chasse et la cueillette et plus récemment une agriculture sommaire de subsistance sont leurs pratiques courantes inscrites dans une optique de stricte subsistance voire de survie. Avec le défrichement des forêts au profit des agriculteurs et éleveurs, les *Bambutu* se trouvent totalement ou partiellement relégués au petit salariat agricole de survie et le plus souvent maintenus dans les espaces de marginalité et d'exclusion sociale et se distinguent par leur extrême pauvreté.

En République Démocratique du Congo, Les populations autochtones, ou non, sont égales devant la loi, la constitution n'a pas fait de différenciation. La constitution dans son préambule, prend en compte toutes les conventions et traités internationaux sur les droits de l'homme ratifiés par la RDC.

Les efforts de la communauté internationale en faveur des peuples autochtones ont connu une avancée significative à travers l'adoption historique en 2007 par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. En effet, cette Déclaration a contribué à consolider le cadre juridique international de promotion et de protection des droits des peuples autochtones: Les groupes des peuples autochtones en RDC.

3.1 Examen du cadre légal

Du point de vue légal, les populations pygmées sont des citoyens égaux par rapport à toutes les autres personnes nées en RDC. Les lois ne créent pas de discrimination dans l'accès et la jouissance du statut de citoyen et de reconnaissance de sa personnalité juridique.

La Constitution de la République Démocratique du Congo

La constitution affirme que « tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection par les lois ». L'article 13 précise qu' « aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique».

L'article 51 affirme que «L'Etat à le devoir d'assurer et de promouvoir la coexistence pacifique et harmonieuse de tous les groupes ethniques du pays et assure également la protection et la promotion des groupes vulnérables et de toutes les minorités».

En réalité l'égalité des citoyens déclarée dans la Constitution n'existe pas vraiment. L'éducation est officiellement ouverte à tous, mais il se trouve que les enfants des peuples autochtones vont rarement à l'école le plus souvent, parce que leurs parents ne disposent pas de l'argent nécessaire pour payer les frais de scolarité (15 USD par an pour l'école primaire et 30 USD pour l'école secondaire) et les Kits scolaires.

Les droits individuels des populations autochtones sont extrêmement faibles. Les abus à leur rencontre sont fréquents et ceux qui les commettent échappent pratiquement souvent à la justice en toute impunité. Des erreurs judiciaires sont fréquemment signalées dans les documents relatifs aux peuples autochtones. Dans des cas graves, des responsables locaux s'associent avec des paysans dans le seul

objectif d'exproprier les populations autochtones, comme ils peuvent aussi taire et couvrir des abus graves commis contre ces populations.

Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régimes de sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980

La loi foncière congolaise, loi dite Bakadeza de 1973 corrigée et complétée en 1980, (en vigueur en attendant la promulgation du Code Foncier) précise que les terres du territoire national, appartiennent à l'Etat. Des dispositions concessionnaires permettant cependant d'établir sur les terres une jouissance privée sûre, aussi bien dans le domaine urbain que rural sont contenues dans cette législation. Ces dispositions ont été complétées récemment par le Code Forestier et le Code Minier. En dehors des concessions (rurales, urbaines, forestières et minières) le droit coutumier s'applique, bien que les ressources concernées soient à tout moment susceptibles d'entrer dans des logiques de concession. Dans les faits, aucune transaction concessionnaire ne se fait en RDC sans que les ayant-droits coutumiers ne perçoivent quelque chose et que, dans le sens commun, ils ne vendent « leur bien ». On achète au propriétaire coutumier et ensuite on fait enregistrer son bien à l'Etat. Voilà en résumé comment les choses se déroulent réellement.

Loi n° 11/009 du 09 juillet portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement

Cette loi ne dispose pas avec précision sur la situation des populations autochtones. Néanmoins, on peut présumer que cette loi prend en compte les questions des populations autochtones par la lecture de son exposé des motifs qui stipule « qu'elle s'inspire des principes fondamentaux et universels qui concernent notamment le développement durable et le principe d'information et de participation du public au processus de prise de décisions en matière d'environnement qui concerne toute la population congolaise sans distinction comme le souligne la constitution ». On espère que les lois particulières qui seront prises ne manqueront pas d'être un peu plus explicites sur la question concernant les populations autochtones.

Le code forestier

Le Code forestier ne fait aucune distinction entre les droits d'usage et les droits de propriété coutumiers, distinction pourtant centrale de la coutume, et très logiquement puisque la propriété des forêts est affirmée par le Code comme relevant de l'Etat. Voici comment sont définis ces droits d'usage par le Code Forestier, dans son Titre III aux articles 36 à 40 aux chapitres I et II.

Article 36: Les droits d'usage forestiers des populations vivant à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier sont ceux résultant de coutumes et traditions locales pour autant que ceux-ci ne soient pas contraires aux lois et à l'ordre public. Ils permettent le prélèvement des ressources forestières par ces populations, en vue de satisfaire leurs besoins domestiques, individuels ou communautaires. L'exercice des droits d'usage est toujours subordonné à l'état et à la possibilité des forêts. En outre, le plan d'aménagement de chaque forêt classée détermine les droits d'usage autorisés pour la forêt concernée.

Article 37: La commercialisation des produits forestiers prélevés au titre des droits d'usage n'est pas autorisée, excepté certains fruits et produits dont la liste est fixée par le Gouverneur de province.

Article 38: Dans les forêts classées, à l'exception des réserves naturelles intégrales, des parcs nationaux et des jardins botaniques ; les droits d'usage sont exercés exclusivement par les populations riveraines et leur jouissance est subordonnée au respect des dispositions de la présente loi et de ses mesures d'exécution.

Article 39: Dans les forêts classées, les droits d'usage sont limités :

- au ramassage du bois mort et de la paille;
- à la cueillette des fruits, des plantes alimentaires ou médicinales;
- à la récolte des gommages, des résines ou du miel;
- au ramassage des chenilles, escargots ou grenouilles;
- au prélèvement du bois destiné à la construction des habitations et pour usage artisanal.

En outre, le plan d'aménagement de chaque forêt classée détermine les droits d'usage autorisés pour la forêt concernée.

Article 40 :

Les périmètres reboisés appartenant à l'Etat ou aux entités décentralisées sont affranchis de tout droit d'usage forestier. Ainsi, le Code forestier reconnaît les droits d'usage, en prenant garde de ne rien dire de la manière dont ils sont régis par la coutume.

On constate toutefois que l'article 37 met hors la loi toute activité commerciale liée à la chasse, et dans les forêts protégées et de production, car la chasse est interdite dans les forêts classées, comme l'agriculture dans les concessions forestières. Il faut cependant souligner à quel point ces dispositions sont restrictives pour les populations autochtones : on leur interdit pratiquement de commercialiser les produits de leur activité principale, et d'un autre côté, dans les concessions forestières, on leur interdit l'agriculture, à laquelle il faudrait pourtant qu'ils se convertissent, car le bruit des engins fait fuir le gibier, donc on leur interdit de faire la chasse. Il ne leur reste plus qu'à quitter la concession, si elles y sont établies.

Relevons une autre difficulté pour les populations autochtones, liée cette fois au concept de « concession forestière communautaire ». C'est là que surgit la notion de priorité coutumière. En effet l'article 22 du Code stipule qu'« une communauté locale » peut, à sa demande, obtenir à titre de concession forestière une partie ou la totalité des forêts protégées parmi les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume. Les modalités d'attribution des concessions aux communautés locales sont déterminées par un décret du Président de la République. L'attribution est à titre gratuit. Cet article écarte toute attribution de concession forestière communautaire au bénéfice des populations autochtones, puisque ces dernières ne possèdent régulièrement aucune forêt en vertu de la coutume. La modalité d'attribution présidentielle des concessions communautaires, en ce qu'elle politise à haut niveau le débat, est un facteur supplémentaire de blocage pour les populations autochtones.

Les mesures d'application du Code Forestier donnent réponse à certaines de ces questions à savoir :

- inclure les Pygmées dans les consultations participatives préalables à l'attribution de tous droits forestiers dont l'attribution de concessions forestières et la création d'aires protégées et;
- reconnaître les droits d'usage des ressources naturelles. Le Code et ses mesures d'application sont cependant relativement nouveaux, incomplets et non encore totalement appliqués. Le processus de création d'un Programme de Développement des Pygmées offrira l'occasion de renforcer la mise en application du Code et de ses mesures d'application, et permettra au Gouvernement de réaffirmer son engagement pour l'implication et la participation des populations autochtones au processus.

On pourra, pour terminer cette analyse du Code, souligner une fois de plus l'importance des processus de zonage comme préalable absolu avant toute attribution de nouvelles concessions forestières. Car, les populations autochtones, grâce au Code, voient leurs activités génératrices de revenu principale (la chasse, la cueillette) placées sous haute surveillance partout, et leur activité principale de substitution

(l'agriculture) interdite dans les concessions et, si l'on n'y prend garde, dans les aires protégées. Il convient donc que tout processus de zonage prenne en compte les intérêts des populations autochtones et établisse pour elles des réserves de chasse et de colonisation agricole.

Textes Internationaux et régionaux ratifiés et ou signés par la RDC

La RDC a également signé et ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, entre autres :

- la Charte des Nations Unies;
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;
- le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1983;
- la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, janvier 1983 ;
- la Convention pour la prévention et la répression du crime du génocide, janvier 1983 ;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, février 1986;
- la Convention relative aux droits de l'enfant, février 1994;
- le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, 2000 ;
- la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 2000 ;
- le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, novembre 2004 ;
- le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ratification le 10 septembre 2007 ;
- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, mai 2007.

Au total, en tant qu'Etat partie auxdits instruments internationaux, la RDC s'engage, non seulement à respecter, mais aussi à faire respecter les droits basiques qui y sont contenus.

Politique Opérationnelle 4.10 peuples autochtones de la Banque mondiale

Les PO/PB 4.10 remplacent la directive opérationnelle sur les Peuples autochtones (DO 4.20). Cette PO/PB s'applique à tous les projets d'investissement dont l'examen du descriptif est intervenu le 1^{er} juillet 2005 ou après cette date. Si un gouvernement veut mettre sur pied dans une région un projet financé par la Banque mondiale, il doit suivre les règles établies par la Politique de la Banque mondiale sur les peuples autochtones (PO/PB 4.10). La Politique dit que la Banque ne financera pas de projets qui n'ont pas le soutien des peuples autochtones. Elle dicte la façon dont le gouvernement et la Banque mondiale doivent planifier et exécuter les projets pouvant affecter les peuples autochtones et essayer d'éviter, ou tout au moins atténuer, les dommages que le projet pourrait leur causer.

La politique opérationnelle **4.10** (PO/PB 4.10) relative aux populations autochtones requiert que ces populations affectées par les projets soient consultées. Les projets doivent être acceptés par ces populations et, à terme, leur bénéficiers. Les impacts négatifs doivent être maîtrisés ou compensés et les mesures prévues à cet effet incluses dans un plan de gestion en faveur des populations autochtones. La PO/PB 4.10 souligne la difficulté rencontrée pour définir précisément ce qu'est une population autochtone et donne quatre caractéristiques principales susceptibles d'aider à l'identification de ces groupes.

3.2 Citoyenneté et état civil

La citoyenneté en RDC comme ailleurs ne peut qu'être établie sur des enregistrements d'Etat Civil. Profiter des droits liés à la citoyenneté à part entière, notamment les droits électoraux, c'est d'abord être identifié par l'administration.

Les Pygmées ne sont que très exceptionnellement enregistrés à l'Etat Civil : ni la naissance, ni les mariages ou les décès ne font l'objet d'une déclaration au bureau d'état civil le plus proche, qui est celui de l'administration de secteur. Aucune province n'échappe à ce diagnostic.

Il y a plusieurs raisons à ce défaut d'identification : l'éloignement des bureaux administratifs ; la pauvreté (difficulté de faire face aux frais des droits d'enregistrement). En RDC, les bureaux d'état-civil des secteurs sont parfois éloignés de 100 km des villages et campements. L'administration territoriale avait établi anciennement la règle de l'enregistrement au niveau villageois, par le chef de localité. Actuellement, l'enregistrement est perçu comme une taxe par les administrés, qui le fuient et comme un revenu par les administrateurs.

A ce problème d'ordre général s'ajoute la question aggravante du lien des Pygmées avec les localités de base.

3.3 Les Pygmées et les institutions

La place des Pygmées dans les institutions, qu'il s'agisse des structures associatives civiles (ONG, religieuses) ou des institutions politiques et administratives est particulièrement faible. Il en est de même pour les ONG qui les accompagnent dont le staff ne comporte que très rarement des Pygmées et lorsque c'est le cas, il est rare que ce soit à des niveaux de direction.

Du point de vue de la participation des Pygmées aux institutions administratives, contrairement aux Bantus, dont les villages sont identifiés comme « localités » reconnues comme entités administratives de base par l'Etat, les campements Pygmées ne sont pas reconnus comme tels. Ils sont de fait considérés administrativement comme des hameaux d'une localité bantoue qui les englobe.

De par l'histoire administrative du pays, l'organisation sociale en chefferies est la caractéristique institutionnelle des sociétés Bantus, sur laquelle s'est construite l'appropriation territoriale de l'ensemble du territoire congolais, au détriment des formes précédentes d'appropriation, celle des Pygmées donc dépourvue de chefferie héréditaire.

L'organisation administrative coloniale s'est largement appuyée sur le découpage territorial coutumier pour créer les localités administratives, les groupements et les chefferies, voire les secteurs. Dans le système congolais, les groupements sont presque toujours tenus par des représentants de la chefferie coutumière, à fortiori les chefferies-secteurs.

Les chefs de localités sont eux-mêmes le plus souvent désignés par le chef de groupement coutumier. Il existe ainsi une intime pénétration du système administratif par le système coutumier. Les Pygmées, qui n'avaient et n'ont toujours pas de chefs héréditaires et dont de toutes manières les droits fonciers sont inexistant même du point de vue coutumier, sont exclus de fait et de droit de tout contrôle du système de l'administration territoriale.

Cependant, on assiste à deux phénomènes distincts d'émergence d'interlocuteurs administratifs du côté de la communauté pygmée :

- les chefs de localité Bantus désignent des représentants dans les quartiers ou villages Pygmées et ces représentants sont de plus en plus appelés eux-mêmes chefs de localité. Ils jouent dans leurs communautés un rôle de référence non seulement comme relais des chefs de localité officiels, Bantus, mais également comme piliers de la communauté pygmée et comme interface avec l'extérieur. Souvent

d'ailleurs, c'est parce qu'ils occupent déjà dans leurs communautés un rôle éminent que ces personnes sont reconnues comme représentants par les chefs de localité. Il est important de souligner que cette « chefferie de localité » n'est pas de nature territoriale, c'est-à-dire qu'il ne lui est pas associée de droit particulier sur les terres ou les ressources naturelles de territoires. Il s'agit de fonctions de leadership et de représentation.

- L'administration de secteur peut même reconnaître comme « chefs de groupement » des personnes de référence des communautés elles-mêmes, au niveau de plusieurs campements.

Il se met ainsi en place progressivement des structurations non héréditaires, « para-administratives », dont l'assise est communautaire et non pas territoriale. Elles sont liées à un double processus de reconnaissance : par le haut (les responsables administratifs) et par le bas (les communautés).

4 ETAT DES LIEUX DES PA DANS LA ZONE DU PROJET

Le projet couvrira pratiquement les deux provinces du Sud-Kivu, et du Tanganyika.

La présence des PA est effective dans les deux provinces. Dans la zone du projet, tous les campements ou villages PA sont des "déplacés" et ne sont pas des zones de présences "historiques", formées elles par les massifs forestiers voisins.

En fonction de l'ancienneté de la sédentarisation et des raisons qui l'expliquent les villages PA peuvent présenter des niveaux « d'intégration » et des conditions d'activités et de niveau de vie nuancés.

4.1 Estimation du nombre des PA et caractéristiques des villages/campements

Dans l'aire d'intervention du projet PICAGL, sur le corridor Bukavu- Kalemie, la population PA peut s'élever à 10.000 personnes : 2000 autour de Kalemie et 8000 dans le sud Kivu, ce qui représenterait près de 13% des PA de cette dernière province⁴.

4.1.1 Secteur de Bukavu

Au nord de Bukavu, la densité la plus élevée de villages et de campements PA s'observent autour du Parc Kahuzi-Biega.

Chassées muni militari en 1975 à la décision d'extension du parc (dont la superficie passe de 60.000 à 660.000 ha) les populations se sont cantonnées sur les franges extérieures du Parc, souvent sur les terres les plus accidentées et les moins occupées, ou au voisinage de certaines localités Bantus profitant des possibilités pour leur utilisation comme main d'œuvre.

Dans la zone de Bitale/ Bunyakiri (à environ 60 km de la ville de BUKAVU) l'équipe d'étude a relevé la présence de 13 villages avec présence de PA englobant dans les 4500 personnes PA (estimation des présents aux consultations des PA)

Nom du village	Distance par rapport à Bitale,(en km)	Nombre des ménages PA dans le village	Année de création du village
Kichanga	23	50	1975
Kahinga	½	50	1975
Hungu	6	40	1975
Bukumbi	2	35	1975
Tulabihau	30	65	1975
Miowe	18	40	1975
Cishi	30	60	1975

⁴ Les PA seraient de 63000 habitants dans le sud Kivu et 321.000 dans l'ancienne province du Katanga (dont faisait partie le territoire de Kalemie). Chiffres du Rapport de la BM: n° To51108 ZR Déc 2009 : Cadre Stratégique pour la Préparation d'un Programme de Développement des Pygmées. RDC.

Nom du village	Distance par rapport à Bitale,(en km)	Nombre des ménages PA dans le village	Année de création du village
Miruwa	25	40	1975
Musenyi	40	50	1975
Baganda/ Burali	35	80	1975
Maningi	45	150	1975
Cirimiro	45	60	1975
Murangu/ Mirenzo	40	50	1975
Ramba	60	60	1975

N.B : L'année 1975 correspond à l'année d'expulsion du dernier groupe des PA des forêts de Kahuzi et Biega lors de l'extension du parc National de Kahuzi Biega qui fut créé en 1970 par ordonnance présidentielle.

Tous les villages sont mixtes, les PA cohabitent avec d'autres communautés non PA qui sont des familles d'accueil après leur expulsion du parc.

Les PA sont en majorité ouvriers dans les champs d'autres communautés et constituent une main d'œuvre moins cher. Ils sont parfois payés à vil prix.

Une minorité vend le charbon de bois ou ouvriers chez les charbonniers bantous qui disposent des plantations d'arbres.

Un groupe s'occupe de la chasse dans les villages où on trouve encore du gibier .

Quelques individus PA font de l'agriculture mais n'ont aucune sécurité foncière et reçoivent la terre par métayage.

Dans le territoire de Kabare qui se situe à coté du parc National de Kahuzi Biega, au nord de la ville de Bukavu, les villages autochtones sont situés dans 3 groupements qui sont : Bugore, Katana et Miti, totalisant dans les 2500 PA.

C'est dans le groupement de Miti qu'on trouve le plus grand nombre des PA du territoire de Kabare, ses 3 villages PA constituent en eux-mêmes plus de 300 ménages qui vivent en harmonie avec les communautés bantoues

- village de Buyungule : plus ou moins 150 ménages
- village de Cibuga : plus ou moins 70 ménages
- village de Muyange : plus ou moins 80 ménages

Les problèmes sont similaires à ceux des PA de l'axe Bunyakiri étant donné que tous ont subi le même sort. Expulsés du parc national de Kahuzi Biega depuis 1975, ils vivent dans les villages d'accueil. La particularité des PA de Kabare est que certains d'entre eux ont vite "imité" les communautés bantoues et scolarisent leurs enfants par leurs propres efforts. Quelques hommes sont recrutés comme gardes du parc. Etant situés près du site de Tshivanga (direction du parc) ils sont souvent bénéficiaires des projets d'encadrement des communautés voisines du parc et font partie du comité de coordination de site et c'est ce qui leur a permis de plaider pour le recrutement des certains d'entre eux comme pisteurs ou gardes du parc.

Malgré cette "intégration" Le foncier constitue toujours un problème, certains qui disposent des moyens se sont achetés des parcelles de petite dimension.

Le fait d'habiter près de la ville, de la direction du site et des villages très accessibles leur confère le caractère des PA bénéficiaires de la majorité des projets dans la zone. Mais des efforts restent à faire pour leur accès au foncier et à la sécurité alimentaire

Les principales activités sont :

- le petit commerce : ils sont structurés en mutuelle de solidarité par l'ong UEFA ce qui leur permet d'avoir accès au petit crédit solidaire entre membre d'une mutuelle et exercent des petits commerces de farine, braise, bière locale, riz, etc.
- l'agriculture : souvent ce sont des champs pris en location soit par eux-mêmes ou par des ONG œuvrant dans la région
- quelques hommes sont recrutés comme gardes du parc ou pisteurs et de ce fait ils sont la qualité d'employés de l'Etat congolais à travers l'ICCN
- tradi-praticien : on trouve dans ces villages des PA reconnus par leurs pratiques de la médecine naturelle. Ce métier est pratiqué en majorité par des femmes.
- élevage de petit bétail : certains sont des éleveurs des porcs, chèvres et poules.

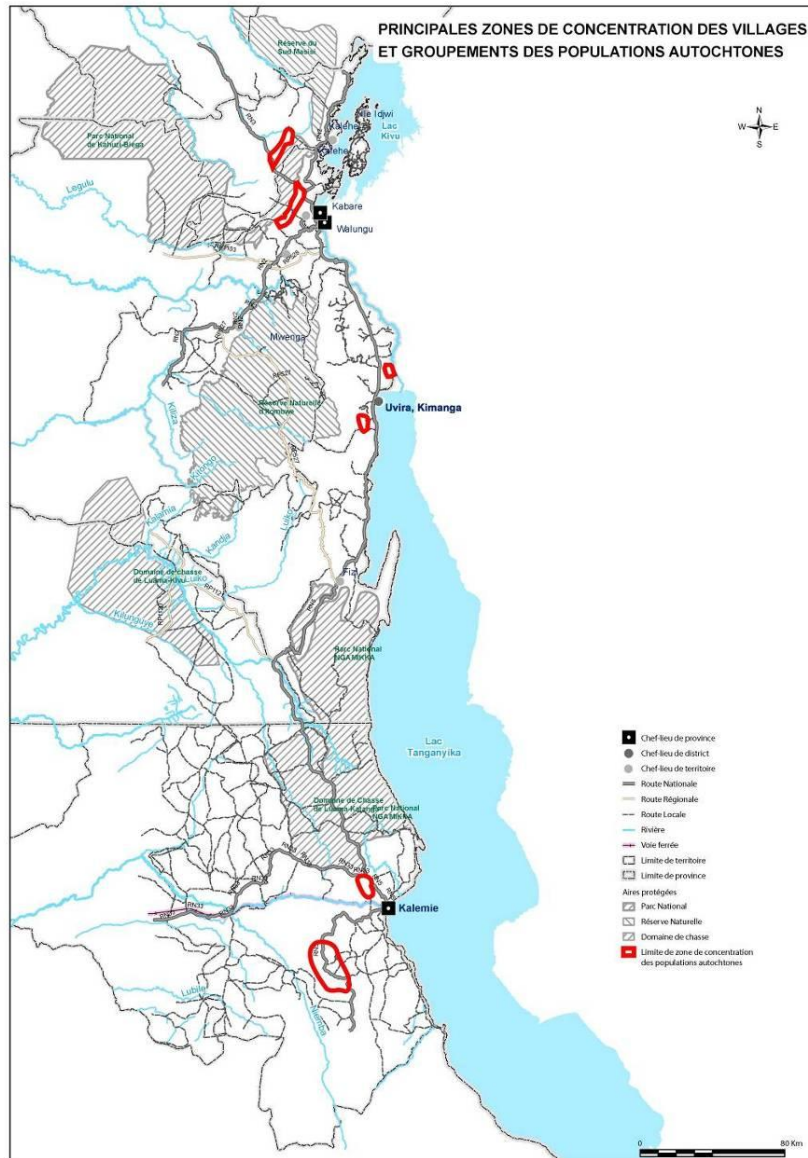


Figure 2 : Zone de présence PA (en rouge)

4.1.2 Plaine de la Ruzizi et Uvira

Les villages PA identifiés dans la plaine de la Ruzizi sont : le village autochtone de Kamanyola (dans le territoire de Walungu), Lubérizi, Mutarule et Kahorohoro dans le territoire d’Uvira. Environ 1000 PA y habitent.

Nom du village	Nombre des ménages PA dans le village	Année de création du village	Distance par rapport : A Uvira (km)
Mutarule	78	Non connue	50 (plus ou moins)
Luberizi	20	1996	55 (plus ou moins)
Rusabagi / Sange	6	Ancien village PA	45 (plus ou moins)
Kahorohoro	50	1992	5 (plus ou moins)

Mutarule est un village de référence des PA depuis plusieurs décennies. A l'époque où ils étaient nomades, les PA quittaient Mutarule pour aller s'installer dans d'autres zones lointaines ou proches mais après un séjour en déplacement, ils rentraient toujours à Mutarule. Leur ancêtre s'appelait SIERI VUNABANDI, il serait le père fondateur du village. Etant donné leur sédentarisme progressif et par fidélité au village de Mutarule, d'autres groupes d'autochtones ont quitté Luvungi, les moyens et hauts plateaux d'Uvira pour s'y installer. Contrairement aux autres villages d'autochtones qui se sont formés la plupart avec la succession des guerres et des conflits dans la région des grands lacs, Mutarule est resté stable et non disloqué. Ce centre polarisait également certains Twas du Burundi voisin.

Les autochtones de Mutarule ont leurs propres parcelles pour les habitations et cultures d'une superficie plus ou moins 10 hectares. La parcelle a été attribuée officiellement en 2005 sur consensus entre l'administrateur du territoire et le chef de chefferie mais dès lors il n'y a aucun document juridique en possession qui témoigne l'appartenance de ce terrain à la population autochtones, la situation de la sécurisation des droits reste précaire. Ils y construisent et y exercent plusieurs activités dont l'agriculture. En dehors de ces dix hectares ils ne sont pas autorisés à dépasser les limites malgré la présence des étendus non habités et non mise en valeur qui entourent les villages PA. Aujourd'hui avec une démographie galopante l'espace devient insuffisant pour les 78 ménages PA que contient le village.

Les principales activités des PA du village de Mutarule 1 sont :

- L'agriculture : la plupart des PA de Mutarule 1 sont des agriculteurs, ceux qui disposent encore d'une portion de terre propre à eux, d'autres ont des terres acquises par métayage et un dernier groupe est utilisé comme mains d'œuvre par les Bantous et Nilotiques de la plaine Ruzizi
- Poterie : la poterie occupe un groupe important des PA mais se plaignent beaucoup du marché qui devient rare à cause du modernisme qui gagne le terrain. Les objets en argile cuite jadis source des revenus importants pour cette population tend à être abandonnée à cause de la diminution des ventes
- carbonisation : les hommes PA sont charbonniers en majorité, les courageux parcourent des savanes vastes inhabitées et non mises en valeur, certains disposent de leurs arbres autour des cases et d'autres achètent à ceux qui disposent des plantations d'arbres pour avoir la matière première de la fabrication de braises : c'est une source importante de revenus
- élevage : une minorité des PA exerce l'élevage de petits bétails

Au sud d'Uvira, les principaux villages sont ceux sur l'axe de la route RN5, souvent en mixité ethnique et dont la formation est liée aux insécurités répétitives dans les massifs forestiers de l'ouest des rives du lac Tanganyika. Il s'agit s'environ 300 PA vivant dans la zone de Swima, et Fizi.

4.1.3 Autour de Kalemie

Dans un rayon d'environ 60 km de Kalemie, dans les futurs Bassins d'intervention du PIGAGL, on estime le nombre de PA à environ 2000 personnes vivant dans / ou au voisinage des villages Bantus.

- Sur l'axe Nord ouest (sur la RN33) entre Kalemie et Muhala : 10 villages avec présence de PA. Ils seraient d'environ 400 personnes sur un total de 1400 hab.

- Sur l'axe nord (RN5) entre Kalemie et Mahila : 11 villages avec présence de PA. Ils seraient d'environ 300 personnes sur un total de 800 hab.

- Sur l'axe nord - est entre Kalemie et Kabimba : 15 villages avec présence de PA. Ils seraient d'environ 600 personnes sur un total de 3500 hab.

- Sur l'axe sud (RN5) en partant de Kalemie : 14 villages avec présence de PA. Ils seraient d'environ 500 personnes sur un total de 1300 hab.

Les principales activités des PA sont :

- Agriculture ;
- Métayage ;
- Fabrication du charbon de bois ;
- Elevage du bétail (Chèvres et moutons) et de la volaille ;
- Chasse mais en recul pour cause de la rareté du gibier due aux feux de brousse et au défrichement(des forêts).

Ce qui caractérise les campements PA de la région de Kalemie c'est qu'ils sont relativement de création récente par rapport à ceux de Bukavu.

Les PA ont fuis les atrocités subies par les rebellions dans les massifs forestiers et se sont installés au voisinage des centres administratifs.

Souvent dans la région de Kalemie la terre n'est pas rare vu les plus faibles densités humaines que celles enregistrées au Sud-Kivu.

Plusieurs de ces campements ont profité ces deux dernières années des actions du PDFPA du projet Pro-routes, qu'il faudra consolider.

4.2 Typologie des communautés PA dans la zone du projet et conditions de vie :

En plus des caractéristiques nuancées selon les grandes zones d'implantation des PA décrites ci-haut, (Zone de Bukavu, plaine de la Ruzizi, autour de Kalemie); la présence des villages PA obéit en gros à trois (03) profils de villages dont l'analyse fine doit servir de cadre de référence à la mise en œuvre du PDFPA :

- Les grands villages en mixité ethnique,
- les petits villages et campement en mixité ethnique
- et les petits villages et campements exclusivement PA Pygmées (souvent de création plus récente ou synonyme d'un semi nomadisme)

La nature des relations avec les Bantus et le niveau de dépendance/ conflits ainsi que les activités auxquelles s'adonnent les PA et les conditions de vie y diffèrent de manière à justifier des approches nuancées dans le PDFPA à élaborer.

Les différents rapports et analyses sur les PA (Bambuti) en RDC ou spécifiquement dans l'est du pays (zone d'intervention du projet) ainsi que les travaux réalisés dans le cadre de ce travail, s'accordent à souligner la situation dramatique au plan social et humanitaire; situation autrement plus problématique que celle de la masse des populations marginales et pauvres des autres groupes ethniques, en terme de perspectives d'intégration au développement.

Les problèmes de ces communautés autochtones, tels que souvent décrits, par divers indicateurs sociaux parlent d'eux-mêmes : "mortalité infantile très élevée", "discrimination quotidienne", "expropriation aux fins d'exploitation forestière" ou "expropriation jadis pratiquée aux fins de classification des parcs et réserves", "chômage et travail précaire", "servitude", "faible accès aux structures éducationnelles et sanitaires", "grande pauvreté", "négation institutionnelle et sociale des droits fondamentaux", le tout, sur fond d'auto exclusion ; décrivant le sombre tableau d'une population largement discriminée et marginalisée .

Ces groupes sont marqués par des caractéristiques communes qui en font des groupes sociaux particulièrement fragiles :

- Ils dépendent plus que les populations bantus de la biodiversité forestière ce qui les rend sensibles à la dégradation de celle-ci ;
- Ils sont l'objet d'un certain ostracisme de la part des populations bantous, ostracisme qui les marginalise politiquement et administrativement ;
- Leur accès aux services de santé et d'éducation est faible, et très inférieur à celui des populations bantoues, lequel n'est déjà pas élevé ;
- Ils ont un accès difficile ou limité à la terre, et leur main d'œuvre est souvent exploitée à vil prix. Leurs revenus monétaires sont faibles, très inférieurs à ceux des bantous.

La résolution de ce dernier problème d'accès à la terre sera le cœur même de l'adhésion ou non, voir une plus grande marginalisation des PA dans le cadre de ce projet PICAGL.

Les 5 consultations menées avec les villages PA placent cet aspect au centre même de leur demandes et attentes du projet (cf. les Comptes rendus des consultations en annexes).

Incapables d'obtenir des droits d'exploitation officiels et/ou coutumiers sur leurs espaces forestiers coutumiers (procédures administratives trop compliquées pour les permis miniers artisanaux, objections des chefs de terre Bantus) et incapables d'investir dans les équipements requis, ils sont employés aux tâches les plus rudes et les plus mal payées (bûcherons, creuseurs, salariat agricole).

Autour des Parcs Nationaux, ils sont dans leur profil dominant transformés en braconniers ou en mendiants et subissent toutes sortes de tracasseries et, pris dans des situations de concurrence avec les Bantus eux-mêmes démunis, ils perdent tout accès à la terre.

Ceux de sédentarisation plus récente maîtrisent mal l'alternative agricole et, ceux qui cultivent les champs des autres, ne possèdent généralement que de petits champs, que leur « maître » peut récolter à leur place, sans leur en demander l'autorisation.

Les terres ne leurs sont pas toujours accessibles. Dans les montagnes des Kivus et dans les savanes du Katanga, partout où la densité humaine dépasse les 50 habitants au km², ils sont les derniers servis.

La loi foncière congolaise, (loi 1973 complétée en 1981) précise que les terres du territoire national, appartiennent à l'Etat. Des dispositions concessionnaires permettent cependant d'établir sur les terres une jouissance privée sûre, aussi bien dans le domaine urbain que rural.

Dans les faits, aucune transaction concessionnaire ne se fait en RDC sans que les ayant-droits coutumiers ne perçoivent quelque chose et que, dans le sens commun, ils ne vendent « leur bien ». On achète au propriétaire coutumier et ensuite on fait enregistrer son bien par l'état.

Il convient de préciser que dans la coutume en vigueur dans tous les territoires où ils sont installés, les Pygmées ne sont pas assimilés à des *propriétaires coutumiers* sur les terres ni sur les ressources naturelles. Progressivement, ils ont perdu leurs droits anciens, à mesure qu'ils étaient chassés plus au loin dans la forêt ou intégrés aux sociétés Bantus.

Ces forêts elles-mêmes ont progressivement fait l'objet du même processus d'accaparement coutumier et de délimitation de territoire au profit de leurs envahisseurs. Toute forêt a un « propriétaire » coutumier qui n'est pas pygmée. Ce « propriétaire » peut tolérer et d'ailleurs profiter de la présence des Pygmées dans « sa » forêt (en tant que pourvoyeurs de gibier etc.). Mais il peut également disposer de cette forêt à d'autres fins, y compris en entrant dans un processus concessionnaire ou bien en attribuant un droit d'usage à d'autres opérateurs, comme les exploitants forestiers artisanaux (droits de coupe) ou des droits d'exploitation minière artisanale.

La déforestation et la sédentarisation ont changé les besoins des PA. Ces phénomènes ont eu un impact sur les moyens de survie, car la concurrence sur le marché fait que les produits de chasse ou de cueillette ne nourrissent plus convenablement leurs familles. Ces dernières vivent une situation de pauvreté monétaire. Les produits forestiers non ligneux, qui constituaient jadis les principales sources de revenus des PA deviennent de plus en plus rares. Les conditions d'obtention sont tellement difficiles que les pygmées sont obligés de sortir de la forêt (ou ont été chassés) et de travailler comme main d'œuvre dans les plantations des Bantous où ils sont souvent mal rémunérés.

Parmi les actions prévues par le projet PIACGL, figurent la filière bois énergie, des actions de reboisement et d'agri-sylviculture. Priorité sera donnée aux PA, à leurs communautés et aux localisations intégrant les droits des PA d'accéder à la terre et leur facilitant des activités annexes à la foresterie.

4.3 Les acteurs institutionnels clés

Plusieurs associations ont vu le jour au cours de la dernière décennie et dont l'objectif est d'œuvrer pour l'égalité et le droit des peuples autochtones. Malheureusement, ce foisonnement n'est pas toujours synonymes d'actions associatives ou d'adhésion à leurs causes.

Celles créées ou gérées par les PA eux mêmes devront être privilégiées ; ainsi que celles ayant fait leurs preuves sur terrain.

Sans aucun jugement préalable ou évaluation de leurs actions sur terrain, nous citerons ci-après ceux présents dans la zone du projet.

Il faut noter qu'il y a d'autres projets qui interviennent dans la zone du programme en faveur des Populations Autochtones (PA) notamment Pro-Routes...

Tableau 1 Quelques organisations identifiées qui appuient les PA au Sud Kivu et au Tanganyika

ORGANISATION	ZONES D'INTERVENTION	CONTACT
--------------	----------------------	---------

UNION POUR L'EMANCIPATION DE LA FEMME AUTOCHTONE (PYGMEE) UEFA/RDC	Ensemble de la province du SUD KIVU	Mme Espérance BINYUKI NYOTA Coordinatrice Nationale Tél: +243994470244+243842281004 E-mail: espebin@gmail.com , uefafr.rdc@gmail.com
ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (AID)	SUD KIVU (Kalehe, Uvira, Ruzizi)	Mr Mugisho Namakobwa : daiaidcongo@gmail.com Tél: +243 991047921
CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES MINORITES VULNERABLES (CAMV)	Kabare et Uvira	Mr Pacifique Mukumbi
PID-KIVU	Kabare	Mr Fidèle Mbilizi
ERND (Environnement, Ressources Naturelles et Développement)	Kabare et Kalehe	Mr Jean Marie Bantu Jmvbantu2000@yahoo.fr
GRADEM (Gestion des Ressources Naturelles et défense des minorités)	Kabare, ruzizi (plaine)	Mr Gustave Tél : 0818710686
CEPAKI (collectif pour les autochtones au Kivu)	Kalehe et Kabare	Mr Donatien Kachibaasa Tél : 243 853720037
ARAP	Kalehe, Kabare et Uvira	Basimika Enamiruwa
APADEMAC	Kalehe et Kabare	Tuteene Kusimwerayi
ADIPET (Association pour le Développement Intégré et la Promotion de l'Education dans le Tanganyika)	KALEMIE/KATANGA	Rogatien KITENGE
Association pour le Développement des Pygmées du District de Tanganyika(ADPDT)	KALEMIE/KATANGA	NYEMBO YA NGOY Tél. : +243 8 12 25 69 21
Association pour le Développement des Pygmées du District de Tanganyika (ADEPYT)		Kiluba MONGABO Secrétaire Général Tél. : +243 8 17 67 56 80
Autres ONG locales comme VMI, ADPDT, PPI, ADIPA	KALEMIE/KATANGA	membres du réseau national dénommé Dynamique des Groupes de Peuples Autochtones(DGPA) .

5 CONSULTATION DES PA ET LEURS EVALUATIONS DES IMPACTS DU PROJET

5.1 Enquêtes et Consultations Publiques

A Kinshasa, la mission d'étude avait procédé, au démarrage, à l'identification des interlocuteurs institutionnels, des personnes ressources et des associations membres de la LINAPYCO dans la zone du projet (Ligue Nationale des Associations Autochtones Pygmées du Congo) ainsi que celui du réseau national dénommé Dynamique des Groupes de Peuples Autochtones(DGPA). ;

Au cours des travaux de terrain, des consultations publiques se sont déroulées en plusieurs étapes :

- Contact avec les associations PA à Kalemie, Uvira et Bukavu présentes aux ateliers tenus pour la validation de la méthodologie des études;
- Association aux travaux de terrain de deux ONG nationales ayant de l'expérience dans la mise en œuvre d'interventions en faveur des PA : UEFA à Bukavu et ADIPET à Kalemie;
- Identification et visite des principaux centres PA ou en mixité ethnique dans les différents bassins identifiés à ce stade pour la détermination des actions et interventions du projet.
- Organisation de cinq (5) réunions de consultations des PA dans les différents PA des bassins de Bitale/ Bunyakiri (nord ouest de Bukavu le 18/12/2015), de Kabare (à proximité de Bukavu, le 19/12/2015), de la plaine de la Ruzizu (zone de Uvira, les 20 et 21/12/2015) et des campements PA situés au nord et au sud ouest de Kalemie (dans un rayon d'environ 60 km de la ville les 31/12/2015 et le 02/1/2016). (cf. Compte rendu de chaque réunion et listes des présents en annexes).

Tableau 2 : Lieux et nombres des participants aux consultations

Nom du Lieu	Nombre de villages représentés	Nombre d'Hommes	Nombre de Femmes	Total/ ménages
BITALE (Bukavu)	06	26	25	51
MUTARULE (Ruzizi)	03	29	23	52
KAHOROHORO (Ruzizi)	01	14	10	24
LUKWANGULO (Kalemie)	02	19	11	30
MIFIONDO (Kalemie)	01	24	16	40
TOTAUX	13	112	85	197

- Invitation des représentants des comités autochtone pygmée du Tanganyika et du Sud Kivu aux différents ateliers de présentation du projet ou de restitution et de validation des rapports.

Ces différentes réunions menées et les entretiens individuels avec le chef du village ou en sa présence et les entretiens plus élargis impliquant différents profils d'acteurs : les femmes, les jeunes, et les enfants notamment étaient l'occasion d'approfondissements utiles touchant les situations et attentes

catégorielles spécifiques des acteurs concernés. Les échanges sont animés selon une démarche non directive et prennent la forme de focus-groups, dont le déroulement est infléchi par plusieurs objectifs explicitement énoncés (dans l'esprit de la consultation):

- Un objectif d'information (sur la consistance et les objectifs du projet PICAGL),
- un objectif de concertation (concernant les différentes appréciations des acteurs concernés)
- un objectif de mesure des opinions et attentes (cernant les nuances et les spécificités catégorielles) : les actifs, les femmes, les enfants, les personnes vulnérables
- Et un objectif de collecte d'informations connues et fiables concernant la présence des PA dans les zones d'influence élargies du projet et non accessibles (estimation du nombre et de la mobilité des PA).

Les informations recherchées ont concernées les villages et campements Pygmées occupés en propre ou plus souvent en mixité ethnique, implantés à des dates et dans des circonstances historiques différentes. Les variables collectées sont :

- les traits communautaires spécifiques,
- les activités dominantes,
- le niveau et les conditions de vie,
- les conditions d'accès à l'éducation et à la santé,
- les formes éventuelles d'encadrement social (services sociaux, interventions associatives),
- les besoins d'accès à la terre et la sécurisation foncière en agissant sur les modalités pratiquées et qui seraient acceptées par les chefferies des autres groupes,
- et les impacts positifs et négatifs entrevus des aménagements et actions diverses projetées et les besoins et attentes en matière de développement inclusif.

5.2 Evaluation des impacts du projet par les PA⁵

Les PA ont exprimé un enthousiasme particulier pour le projet néanmoins conditionné par la résolution du problème capital à leurs yeux d'accès à la terre. Cette solution est souhaitée sous une forme définitive par l'appui de l'état et de la législation en cours de modification par le nouveau code foncier ou par une aide attendu par le projet pour un accès à une location sécurisée sur des délais assez long (de 5 à 10 ans) leur permettant une capitalisation de moyens propres pouvant entretenir ce type de contrat d'accès à la terre.

Dans un système de location basé sur la fourniture au propriétaire ou à la chefferie de têtes de petits bétails (généralement de une à 2 chèvre(s) par saison de culture) l'aide à la reconstitution d'un cheptel par ménage ou par communautés demeure également parmi les préoccupations primaires des villages PA consultés⁶.

⁵ les Compte-rendu détaillés de chaque réunion sont en annexes).

⁶ La terre appartient au Chef coutumier et c'est le même chef coutumier qui distribue moyennant des dividendes appelés en langue locale « kalinzi ». lorsqu'on a remis le kalinzi au chef coutumier (une chèvre ou son équivalent) on est « propriétaire pour une saison » et on a le droit de jouissance : on peut cultiver, construire et élever ses bétails.

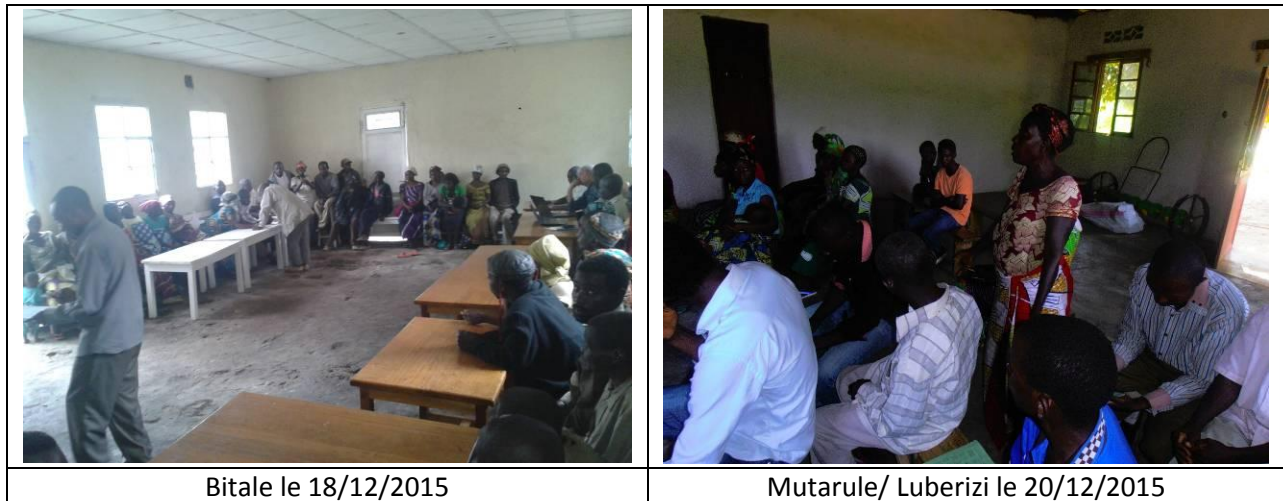
A défaut de la résolution des problèmes foncier et d'accès à la propriété des PA, les risques évoqués sont ceux de se voir encore plus 'exploités' par les bantus pour qui les PA constitueront la main d'œuvre nécessaires à l'intensification des activités agricoles recherchés par le projet.

Les PA accordent également un enthousiasme particulier aux actions liés au reboisement, à la sylviculture, à la promotion de la filière bois –énergie mais sur leurs "propres terres". Ils se considèrent comme les mieux placés pour la sauvegarde des écosystèmes forestiers et la préservation de la flore⁷.

D'autres craintes majeures sont également évoquées :

- existence d'un risque de discrimination à l'embauche et au traitement des pygmées dans les chantiers.
- La risque de survaloriser les terres agricoles accessibles par location et d'aiguiser la compétition sur les terres qui prévaut déjà entre les deux populations Bantus et pygmées. Elle peut rendre plus difficile l'accès aux terres.
-

Figure 3 : Illustrations des Consultations



-
- ⁷ « Nous sommes conscients de la déforestation. Actuellement il devient difficile d'avoir du gibier ou de faire l'apiculture qui est une activité connue et appréciée par les PA. Mais si nous avons des plantations propres aux PA nous pouvons y exercer nos activités comme jadis dans la forêt d'où nous avons été expulsés »
 - « Les PA sont capables de planter les arbres et aiment les arbres mais sur quels espaces ? et les espaces dites PA n'ont aucune sécurité. Nous pouvons y planter des arbres aujourd'hui après quelques années on va les ravir ».



Mifiondo le 31/12/2015



Lukwangulo le 02/01/2016



Kahorohoro le 21/12/2015



Visite du village de Sange (hauteurs ouest de la Ruzizi) le 22/12/2015

6 PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIVITES

6.1 Principes de base

Les éléments culturels déterminants de la société pygmée conduisent à la définition d'un certain nombre de conditions préalables à toute action avec cette population, notamment :

- Acquisition des bases complètes de la connaissance de la société pygmée ;
- Volonté de respecter l'identité culturelle de ce peuple et d'entrer dans les systèmes de fonctionnement pour établir une relation de confiance, indispensable à une réelle communication avec eux ;
- Soutien de la prise de responsabilité des PA selon leurs philosophies et vision du monde ;
- Entrée dans une relation de recherche action laissant l'initiative, l'analyse et la décision aux groupes pygmées : se faire connaître mais refuser de penser à leur place ; leur donner des outils d'analyse ;
- Mise à disposition de toutes les informations de l'environnement extérieur leur permettant de choisir des solutions jugées appropriées ;
- Développement de stratégies de long terme visant la pérennisation des actions et des changements, dans une perspective de développement durable pour eux ;

6.2 Stratégie de mise en œuvre du CPPA/ PDFPA

La stratégie de réussite du projet ne pourra être bénéfique aux populations autochtones que si :

- elles puissent avoir un accès facile aux terres et aux autres types d'appui désirés du projet sachant que l'essentiel de ce peuple est devenu sédentaire dans la zone d'intervention ;
- elles puissent bénéficier de projets d'appui sans discrimination ;
- leurs activités et leurs rituels culturels puissent toujours être pratiqués ;
- elles sont informées et associées aux activités qui seront menées dans leurs territoires.

Les populations autochtones seront chaque fois consultées au niveau de l'unité d'exécution du projet, par un comité consultatif des PA ou de leurs associations qui aura pour mandat de défendre les intérêts des PA et rendre compte de l'évolution des étapes du projet.

Les différentes sous zones de présence de PA (Bukavu, Uvira et Kalemie) avec des conditions de vie différentes doivent être représentées dans ce comité.

La connaissance de la culture et le respect du mode de vie de la population autochtone par les acteurs en développement sont l'une des conditions nécessaires à la réussite de toute action de développement en leur faveur.

Le non prise en compte de certains aspects culturels des populations autochtones dans le travail de proximité effectué auprès d'eux contribue plutôt à fragiliser le groupe qu'à le mener dans un processus de développement. A cet effet, il est nécessaire, pour l'organisation de développement, d'actualiser

régulièrement les informations sur le vécu quotidien des populations autochtones accompagnées et s'atteler à intégrer ces éléments dans leur processus d'accompagnement.

6.3 Préparation des Plan de Développement des Populations Autochtones (PDFPA)

Les activités du PICAGL qui intéresseront aussi les populations autochtones au même pied d'égalité que les autres habitants des zones d'intervention, devront faire l'objet d'un Plan de Développement des Populations Autochtones (PDFPA).

L'unité d'exécution du projet au niveau de chacune des provinces (Sud Kivu et Tanganyika) aura en son sein un responsable de mesure de suivi environnementale et sociale. Pour ce qui concerne le plan de développement des populations autochtones, cet expert aura la responsabilité de procéder au screening des activités à supporter par le projet afin de déterminer si les mesures d'atténuation en faveur des peuples autochtones sont nécessaires et veiller à les incorporer dans le programme d'activités financées par le projet ; en même temps des mesures de plaintes seront prises en compte de manière appropriée.

De plus, il existe dans l'aire du projet, des ONG locales évoluant déjà dans l'appui et accompagnement des peuples autochtones et disposant d'une capacité élevée dans la conception et la mise en œuvre des Programmes. Ces ONG peuvent être agréées comme partenaires locaux d'accompagnement du projet dans ce cadre bien précis. Ces partenaires bénéficieront d'un appui technique du projet afin d'assurer le renforcement de leurs capacités et les rendre plus capables d'exécuter des contrats de prestation de service, en vue de la vulgarisation du code et du contenu de la politique opération 4.10. « Populations Autochtones » de la Banque Mondiale, sous la supervision du responsable de mesure de suivi environnementale et sociale.

Les pré-conditions d'un plan de développement en faveur des populations autochtones, sont d'établir :

- des opportunités légales égales ;
- des opportunités techniques égales ;
- des opportunités financières égales ;
- des opportunités organisationnelles égales ;
- des opportunités culturelles égales ;
- et un système de suivi et d'évaluation participatif.

Le PDFPA à élaborer devra s'inscrire dans l'objectif de canaliser le processus de développement proposé dans le sens du respect total de la dignité et des droits de la personne *Bambuti* a travers notamment l'accès a la propriété et l'usufruit de la terre et la préservation de la culture des *Bambuti* en tant que groupe social autochtone soumis à un processus de déstructuration avancée.

De tels objectifs pré supposent que les *Bambuti* soient en mesure de :

- Réaliser et exercer leurs droits coutumiers de contrôle et de développement de leur environnement socio économique et, en tout premier ordre, à disposer des droits et possibilités d'accéder à la terre et aux protections légales de ces droits ;
- Se positionner en tant que parties prenantes dans la mise en œuvre d'un développement durable, en jouant un rôle actif dans les actions de promotion des filières reboisement/ bois

énergie/ agri-sylviculture, et la conservation des forêts qui constituent leur environnement naturel et dont ils ont historiquement fait un usage hautement positif. ;

- Se doter des moyens organisationnels et relationnels de donner à leur plan de développement des contenus culturellement et socialement appropriés.

Les TDR pour l'élaboration et le contenu des PDPP sont fournis dans l'Annexe 1 du présent CPPA.

6.4 Renforcement des capacités

La priorité sera de renforcer les capacités de responsable de la mise en œuvre du projet, des organisations des peuples autochtones, des ONG nationales et locales d'accompagnement au développement des peuples autochtones. Les capacités vont être renforcées à tous les niveaux pour que ces derniers puissent prendre en compte les intérêts des PA. Il est souhaitable que les fonctionnaires soient formés de façon à ce qu'ils puissent assurer la prise en compte des peuples autochtones dans toutes les activités de ce projet. Cette formation sera aussi impliquée aux personnes qui vont travailler sur ce projet sur les sauvegardes de Banque Mondiale et ses principes. La politique de sauvegarde de Banque Mondiale concernée doit être vulgarisée aussi aux populations riveraines et dans les institutions du pays à tous les niveaux.

Le projet devra se baser en premier lieu sur les ONG et associations présentes et actives dans les différentes sous zones du projet (Bukavu, Uvira et Kalemie) et aura davantage à impliquer des membres de ces groupements dans les réflexions et pour la mise en œuvre du projet

6.5 Planification de la mise en œuvre, du suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation des infrastructures. Quant à l'évaluation, elle vise (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention.

Pour cela, sous la supervision du responsable de mesure de suivi environnementale et sociale, les unités d'exécution du projet au niveau provincial auront la responsabilité de la mise en œuvre du cadre de planification des peuples autochtones sous la supervision directe de l'expert en mesure de suivi environnementale et sociale. Les entités provinciales seront appuyées en cela par les partenaires locaux spécialisés en appui au PAP ayant acquis une certaine expérience en la matière. En plus, les services environnement au niveau des provinces seront aussi mis à contribution. Les actions envisagées (tableau ci-dessous) et les indicateurs y-relatifs seront régulièrement suivis et évalués :

N°	Action envisagée au niveau du CPPA	Responsable		Période de réalisation
		Exécution	Suivi	
1	Identifier les organisations de la société civile œuvrant en faveur des PA et renforcer leurs capacités en matière de leadership, de suivi et évaluation des activités du projet dans leur milieu	UGP/PICAGL ONG	Associations PA GEEC	1 ^{ère} année
2	Formation des relais communautaires dans chaque campement des PA selon les zones du projet pour la vulgarisation du CPPA et des PDFPA	UGP/PICAGL ONG	Associations PA GEEC	1 ^{ère} année
3	Organiser des campagnes de sensibilisation et mobilisation des PA par les PA, dans des zones d'intervention du projet (dans chaque Province)	UGP/PICAGL ONG	Association PA GEEC	Durant tout le projet
4	Préparation du Plan en faveur des populations autochtones (PPA)	UGP/PICAGL Consultants	Associations PA GEEC	1 ^{ère} année
5	Appui aux PA dans des activités génératrices de revenus	UGP/PICAGL	Associations PA	Durant tout le projet

6	Provision pour implication des PA et de leurs représentants dans le suivi-évaluation des activités du projet dans leurs zones	UGP/PICAGL	Associations PA	Durant tout le projet
---	---	------------	-----------------	-----------------------

Indicateurs de suivi :

- Nombre de PA informés et sensibilisés sur les objectifs du projet et ses composantes respectives.
- Nombre de réclamations discriminatoires enregistrées dans la mise en œuvre du projet
- Nombre de conflits sociaux réglés entre les PA et les Bantou.
- Nombre de Comités de gestion de conflits formés et ayant au moins un PAP comme membre
- Nombre de séances de formation des PA sur les techniques de production agricole et sur les élevages
- Nombre d'hectare de terre arable cultivé par les PA

A la fin du programme, une évaluation devra être faite pour tirer les enseignements majeurs de l'application du CPPA. Toutefois, lors de la revue à mi-parcours du projet, le CPPA sera aussi évalué et réajusté en cas de besoin.

6.6 Processus de diffusion

La version du PDFPA qui sera produite à la suite de cette mission sera diffusée par le Projet dans toutes les zones d'intervention du projet et avec l'autorisation du gouvernement par l'Info shop de la Banque Mondiale. A la suite de cette diffusion, et si des commentaires sont obtenues de par les systèmes de diffusion, une version finale du PDFPA et son Plan d'action sera préparée suite aux commentaires reçus et deviendra la version qui sera appliqué dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

6.7 Budget du CPPA

Les couts des mesures suggérées pour la mise en œuvre du CPPA sont estimés à 400 000 \$ US et sont détaillés dans le tableau ci-dessous

N°	Activité	Cout en \$
01	Identifier les organisations de la société civile œuvrant en faveur des PA et renforcer leurs capacités en matière de leadership, de suivi et évaluation des activités du projet dans leur milieu.	30.000
02	Formation des relais communautaires dans chaque campement des PA selon les zones du projet pour la vulgarisation du PDFPA	40.000
03	Organiser des campagnes de sensibilisation et mobilisation des PA par les PA, dans des zones d'intervention du projet (dans chaque Province)	80.000
04	Préparation du Plan en faveur des populations autochtones (PPA)	150.000
05	Provision pour implication des PA et de leurs représentants dans le suivi-évaluation des activités du projet dans leurs zones	50 000
06	Appui aux PA dans des activités de citoyenneté	50 000
	TOTAL	400 000 \$ US

7 CONCLUSION

Dans le prolongement de la politique de sauvegarde (OP. 4.10) de la Banque Mondiale relative aux peuples autochtones, le présent cadre en faveur du développement des populations autochtones, basé sur un processus de consultation et de concertation, s'est donné pour objectif de cerner la situation des *Bambuti* et d'identifier les voies et les moyens de les faire participer à l'élaboration du PDFPA en se positionnant comme acteurs de leur propre développement dans la sauvegarde de leur identité et de leurs substrats culturels spécifiques.

De fait, inclus dans un processus de sédentarisation dans les différents bassins d'intervention du projet, le PICAGL d'assistance et de relance des filières agricoles les concerne déjà depuis au moins une génération dans la mesure où ils sont fortement engagés dans un processus de sédentarisation et s'inscrivent désormais dans les circuits de production, d'échange et plus largement de sociabilité, marqués par la monétarisation, l'individualisation des processus d'intégration sociale et le relâchement des liens de solidarité communautaire traditionnelle.

Les pré-conditions d'un plan de développement en faveur des populations autochtones, sont d'établir :

- des opportunités légales égales ;
- des opportunités techniques égales ;
- des opportunités financières égales ;
- des opportunités organisationnelles égales ;
- des opportunités culturelles égales ;
- et un système de suivi et d'évaluation participatif.

Le PDFPA à élaborer devra s'inscrire dans l'objectif de canaliser le processus de développement proposé dans le sens du respect total de la dignité et des droits de la personne *Bambuti* à travers notamment l'accès à la propriété et l'usufruit de la terre et la préservation de la culture des *Bambuti* en tant que groupe social autochtone soumis à un processus de déstructuration avancée.

De tels objectifs pré supposent que les *Bambuti* soient en mesure de :

- Réaliser et exercer leurs droits coutumiers de contrôle et de développement de leur environnement socio économique et, en tout premier ordre, à disposer des droits et possibilités d'accéder à la terre et aux protections légales de ces droits ;
- Se positionner en tant que parties prenantes dans la mise en œuvre d'un développement durable, en jouant un rôle actif dans les actions de promotion des filières reboisement/ bois énergie/ agri-sylviculture, et la conservation des forêts qui constituent leur environnement naturel et dont ils ont historiquement fait un usage hautement positif. ;
- Se doter des moyens organisationnels et relationnels de donner à leur plan de développement des contenus culturellement et socialement appropriés.

Dans la mesure où l'Objectif de ce rapport cadre est l'évaluation des moyens permettant aux *Bambuti* de tirer pleinement profit des impacts positifs résultant du projet, à égalité avec les autres composantes de la population, le travail de terrain a été basé sur une démarche d'information, de consultation et sondage des opinions concernant les appréhensions et les mesures préventives d'atténuation des impacts du projet et des mesures développementales, suggérées par la population elle-même. Ce rapport expose les Conditions de la consultation et les contraintes et opportunités socio-économiques entrevues par la population.

8 ANNEXES

Annexe 1 : TDR pour un Plan de Développement des Populations Autochtones (PDFPA).....	42
Annexe 2 : Compte rendu de la Réunion de consultation de Bitale 18/12/2015	44
Annexe 3: Compte rendu des Réunions de consultation dans la plaine de la Ruzizi	50
Annexe 4: Compte rendu des Réunions de consultation dans la Zone de Kalemie	59
Annexe 5 : Autres personnes ressources contactées.....	70

Annexe 1 : TDR pour un Plan de Développement des Populations Autochtones (PDFPA)**Justification du projet****Objectif global**

Formuler un plan d'action des populations autochtones vivant dans les zones ciblées en intégrant la dimension de l'objectif global du projet PICAGL.

Objectifs spécifiques

- Identifier et quantifier des propositions de sous projet adhérent aux objectifs du PICAGL
- Identifier et quantifier les coûts de chaque sous projet identifié et préparer un budget pour chaque sous projet et un budget global.
- Apprécier le niveau d'engagement des leaders communautaires dans la mise en œuvre des activités du projet
- En parallèle avec l'élaboration du PAR, et les recommandations sur le foncier dans le document final du projet, rechercher et proposer (par sous-zone) les moyens de sécurisation de l'accès à la terre dans le cadre du respect des traditions coutumières mais en préservant les droits (jusqu'à non reconnu des PA). Conditionner l'assistance du projet aux communautés Bantus à celles acceptant ce dernier principe
- Elaborer un cadre programmatique chiffré de la mise en œuvre des activités du PPA
- Préparer un plan d'action en faveur des populations autochtones tout en s'assurant que ces actions respectent pleinement les priorités du projet, son manuel d'exécution et son cadre de planification en faveur des populations autochtones.

Méthodologie

- Identifier les leaders PA et convenir avec ces derniers de l'organisation (lieux et dates) des rencontres communautaires visant à échanger sur leur mode de vie de sédentaires/semi-nomades ou nomades en forêts ou dans les collines, leurs problèmes prioritaires, leurs besoins, afin de définir les options en leur faveur.
- Mener des travaux de réflexions avec les PA afin que ces derniers formulent les grands axes de promotion et d'autopromotion (plan de vie) répondant à leurs priorités de développement.

Champs de l'étude et échantillon.

L'étude se déroulera dans toutes les provinces concernées. Un échantillon de nombre de campements à examiner, est attendu dans la méthodologie du consultant. Le consultant à recruter devra réaliser les actions suivantes :

- Proposer une méthodologie de l'exécution de l'étude, échantillon inclus
- Proposer un plan de travail qui sera validé par l'équipe d'exécution du projet
- Rédiger les procès-verbaux relatifs aux différentes sessions de réunions tenues, avec les noms des participants, les photos de séances de préférence digitales.

Durée.

La durée de la consultance est de 90 jours à compter de la date de mise en vigueur du contrat. Le calendrier définitif sera arrêté lors de la négociation du contrat

Contenu du PDFPA

Le canevas de formulation du PDFPA est structuré comme suit.

- Résumé exécutif du PDFPA
 - Traduction en Langues locales
 - Traduction en Anglais

- Description du projet PICAGL
 - Justification et contexte
 - Composantes

- Résultats attendus projet
- L'aire de l'intervention du projet
- Activités du projet impliquant les PA
- Information de base sur les PA
- Evaluation des impacts du PICAGL
- Dispositif organisationnelle de la mise en œuvre de PDFPA
- Cadre logique des activités
- Chronogrammes des activités
- Budget
- Responsabilité de mise en œuvre
- Organisation d'appui conseil
- Indicateur du suivi de PDFPA
- Les annexes.

The IPP also includes the following elements, as needed:

(e) An action plan of measures to ensure that the Indigenous Peoples receive social and economic benefits that are culturally appropriate,

(f) When potential adverse effects on Indigenous Peoples are identified, an appropriate action plan of measures to avoid, minimize, mitigate, or compensate for these adverse effects.

(h) Accessible procedures appropriate to the project to address grievances by the affected Indigenous Peoples' communities arising from project implementation. When designing the grievance procedures, the borrower takes into account the availability of judicial recourse and customary dispute settlement mechanisms among the Indigenous Peoples.

(i) Mechanisms and benchmarks appropriate to the project for monitoring, evaluating, and reporting on the implementation of the IPP. The monitoring and evaluation mechanisms should include arrangements for the free, prior, and informed consultation with the affected Indigenous Peoples' communities.

Annexe 2 : Compte rendu de la Réunion de consultation de Bitale 18/12/2015**CONCERTATION AVEC LES PA DE L'AXE BUNYAKIRI AU CENTRE DE BITALE DANS LE TERRITOIRE DE KALEHE EN PROVINCE DU SUD KIVU/ REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (le 18/12/2015)****Contexte**

Le présent projet sur la redynamisation des filières agricoles comme le manioc, maïs, riz, pêche, élevage de gros et petit bétail et réhabilitation des pistes rurale est financé par la Banque Mondiale et couvre le corridor sud est de la RDC qui va de Bukavu et ses environs jusqu'à Kalemie. Bunyakiri est le plus grand bassin d'approvisionnement de la ville de Bukavu en manioc depuis plusieurs années. Selon la politique opérationnelle de la Banque Mondiale OP 4.10, avant la mise en œuvre d'un projet donné, il est recommandé de réaliser des études préalables pour identifier les besoins particuliers des PA afin que ceux-ci se sentent partis prenantes du projet et réduire le degré de marginalisation dont ils sont souvent victimes par d'autres communautés. C'est dans cet objectif qu'une délégation composé de

- Mr BAHRI AHMED : Consultant BM / Expert International
- Mr MATATA : Conseiller au Ministère provincial de l'Agriculture
- Mme Espérance BINYUKI : Coordinatrice de l'ong UEFA
- Mr Isaac NSHOKANO : Chargé de programme à l'UEFA/ Expert National en foresterie sociale

Bitale est situé à plus ou moins 55 km de Bukavu sur la route nationale N° 3 reliant la province du Sud Kivu à celle du Nord Kivu et à l'ancienne province orientale.

DEROULEMENT DES ACTIVITES

La zone de Bunyakiri est habitée en majorité par les Batembo qui parlent kitembo qui est la langue locale. Pour expliquer les objectifs de la mission Mme Espérance BINYUKI a assuré la modération en Kitembo, avec traduction en Français pour assurer l'intermédiaire entre consultant international et PA venus nombreux pour participer à la rencontre en provenance de plusieurs villages situés loin de Bitale et dont le plus éloigné est à plus ou moins 60 km (de Bitale)

Les villages PA représentés à la réunion

Nom du village	Distance par rapport à Bitale (en km)	Nombre des ménages PA dans le village	Année de création du village
Kichanga	23	50	1975
Kahinga	½	50	1975
Hungu	6	40	1975
Bukumbi	2	35	1975
Tulabihau	30	65	1975
Miowe	18	40	1975

NB : l'année 1975 correspond à l'année d'expulsion du dernier groupe des PA des forêts de Kahuzi et Biega lors de l'extension du parc National de Kuhuzi Biega qui fut créé en 1970 par ordonnance présidentielle

Autres villages PA de l'axe Bunyakiri (Zone) non représentés à la concertation

Nom du village	Distance par rapport à Bitale (en km)	Nombre des ménages PA dans le village	Année de création du village
Cishi	30	60	1975
Miruwa	25	40	1975
Musenyi	40	50	1975
Baganda/ Burali	35	80	1975
Maningi	45	150	1975
Cirimiro	45	60	1975
Murangu/ Mirenzo	40	50	1975
Ramba	60	60	1975

NB : les chiffres indiquant les distances et les ménages sont approximatifs pour l'ensemble des villages. Pour avoir le nombre total des PA il suffit de multiplier par 5 étant donné que les PA ont en moyenne 5 personnes par ménages contrairement à d'autres communautés voisines d'eux comme les Bantous et les Nilotiques.

QUESTIONS POSEES AUX PA + REPOSES

1. Comment sont constitués les villages ? il y a-t-il des villages réservés aux PA ?

REPONSE : Tous les villages sont mixtes, les PA cohabitent avec d'autres communautés non PA qui sont des familles d'accueil après leur expulsion du parc

2. Y a-t-il des écoles dans les villages PA

REPONSE : Dans certains villages on trouve des écoles et qui sont mixtes on y trouve des enfants PA et non PA par contre il y a des villages avec écoles réservées seulement aux enfants non PA étant donné que la majorité des PA n'a pas de possibilité de payer des grosses sommes exigées comme prime. Dans quelques villages on rencontre des écoles réservées exclusivement aux PA compte tenu du matériau de construction (chaumes et pissés) et les autres communautés ne peuvent fréquenter des telles écoles et certains villages où les PA sont éloignés d'autres communautés n'ont pas d'école

Exemple :

Villages avec écoles mixtes	Villages avec écoles réservées aux non PA	Village avec école réservée aux PA	Village sans école
Miowe Tulabihau Kichanga	Kahinga	Kabuta	Bukumbi

NB : les PA veulent étudier en majorité mais compte tenu des frais exorbitants exigés par les écoles par rapport à leur revenu ils sont éjectés par le système scolaire congolais où la prime versée par les parents à la fin de chaque mois donne le droit d'étudier aux enfants.

3. Quelles sont les principales activités des PA

- En majorité ouvriers dans les champs d'autres communauté car constitue une main d'œuvre moins cher. Ils sont parfois payés à vil prix

- Une minorité vend le charbon de bois ou ouvriers chez les charbonniers bantous qui disposent des plantations d'arbres
- Un groupe s'occupe de la chasse dans les villages où on trouve encore du gibier
- Quelques individus PA cultivent mais n'ont aucune sécurité foncière et reçoivent la terre par métayage

4. Quelles sont les principales difficultés des PA

- Accès difficile à la terre : les PA n'ont pas de terres après plusieurs décennies d'expulsion du parc et un petit groupe qui en dispose n'est pas sécurisé.

NB : les terres dites PA sont des espaces situés très loin du village dans des endroits souvent accidentés où les autres groupes ethniques ne sont pas présents. Mais une fois la terre mise en valeur le chef coutumier appelé « Mwami » s'en approprie directement et suspend le droit d'usage des PA

- Revenu mensuel très faible par rapport à d'autres communautés
- Pas d'élevage : dans la région avoir quelques têtes de bétail est un signe de richesse et la terre est souvent achetée ou prise en location en termes de tête de bétail à donner au chef coutumier. La dot c'est en termes de têtes de bétails et le PA qui sont obligés de copier le mode de vie se retrouvent marginalisés d'abord ne disposant pas de bétail ensuite leur mode de vie ne leur permettent pas de penser à « économiser » ; et c'est pourquoi la plupart reste ouvrier car le lendemain appartient à Dieu selon la majorité d'entre eux.

5. A qui appartient les terres du village ? Et qui l'octroi

- La terre appartient au Chef coutumier et c'est le même chef coutumier qui distribue moyennant des dividendes appelés en langue locale « kalinzi ». lorsqu'on a remis le kalinzi au chef coutumier on est « propriétaire pour une saison » et on a le droit de jouissance : on peut cultiver, construire et élever ses bétails.

6. Réflexions des PA par rapport au projet

Après une deuxième présentation du projet par le consultant national, on attiré l'attention des PA sur le fait que par manque des terres le projet ne pourrait pas leur intéresser au risque d'être utilisés comme main d'œuvre par les communautés qui ont des terres ?

Après débat les PA ont donné des réflexions suivantes :

- Si le projet nous donne des bétails nous pouvons être économiquement fort et avoir accès à la terre
- Certains PA ont des terres (à plus ou moins 30 km de Bitale) mais ne sont pas exploitées car les pistes rurales ne sont pas praticables. Si le projet peut ouvrir ces pistes rurales et sécuriser les terres appartenant aux PA pour que les chefs coutumiers et communautés économiquement fortes ne s'emparent, ils peuvent bénéficier intégralement du projet.
- Le problème qui fait que nous n'avons pas en majorité de terres c'est que lorsque nos ancêtres arrivaient dans les villages d'accueil on leur donner des terres souvent éloignés des habitations mais une fois mise en valeur les chefs ou autres hommes forts économiquement venaient les ravir, alors donner nous des terres pour la culture et sécurisez les par des documents officiels.

7. En tant que PA quelle est votre expérience en reboisement/ bois énergie/ agroforesterie

REPONSES :

- Les PA sont habitués aux travaux durs, ils sont utilisés comme ouvriers pour faire le charbon dans les plantations appartenant aux bantous
- Nous sommes conscients de la déforestation actuellement il devient difficile d'avoir du gibier ou de faire l'apiculture qui est une activité connue et appréciée par les PA. Mais si

nous avons des plantations propres aux PA nous pouvons y exercer nos activités comme jadis dans la forêt d'où nous avons été expulsés

- Les PA sont capables de planter les arbres et aiment les arbres mais sur quelles espaces ? et les espaces dites PA n'ont aucune sécurité. Nous pouvons y planter des arbres aujourd'hui après quelques années on va les ravir.
- En un certain moment l'UEFA nous avaient distribués des plantules et certains PA en avaient profiter après négociation avec leurs familles d'accueil qui avaient donnés des espaces pour les PA sous diverses conditions dont celle de céder la moitié de la plantation au propriétaire terrien nous avons acceptés car on devient aussi propriétaire, bientôt nous allons aussi vendre la braise propre aux PA. Si le projet met en place les pépinières nous pouvons être actifs dans les activités de reboisement et d'agroforesterie et aussi nous assurer la sécurité foncière.

8. Comment pensez vous bénéficier du projet/ exprimez vous librement

REPONSES :

- D'abord que le projet nous donne la terre et la sécurise tous les autres problèmes trouveront la solution

9. Si on veut résoudre le problème de terre que pensez-vous ?

- Seul l'Etat ou la chefferie peuvent trouver une réponse durable à notre problème foncier mais ils ne s'occupent pas de nous
- Si nous sommes économiquement forts nous pouvons acheter la terre aux chefs coutumiers par exemple si nous disposons de l'élevage. Si chaque PA pouvait avoir quelques chèvres on peut résoudre le problème de terre, ici chez nous la location d'un hectare par saison culturale s'élève à 2 chèvres.

10. Quand le projet va commencer il y a le risque que les bantous ne voudront plus céder leurs terres pour la location car ils auront besoin de la main d'œuvre, que pensez vous ?

REPONSES :

- Oui c'est vrai les Bantous auront besoin de la main d'œuvre mais si le projet peut agir comme d'autres organisations à l'exemple de l'UEFA qui a pris en location les terres en faveur des PA et à la récolte nous sentions que nous n'étions plus complètement marginalisés car nous avons nos propres produits des champs qu'on pouvait manger et vendre.

CONCLUSION

A la fin de la concertation une femme autochtone s'est exprimé à haute voix en disant « que la terre soit donnée aux PA » au delà des champs communautaires nous voulons des champs individuels. L'argent ou le bétail ne peuvent pas résoudre nos problèmes beaucoup d'ONG nous ont appuyés mais n'ont jamais eu assez de moyen pour acheter la terre aux PA.

Un chef de village pygmée s'est exprimé en disant que le dialogue n'apportera jamais de solution aux problèmes de terres de PA « nous sommes fatigués par le dialogue, à tout moment le parc nous invite au dialogue, les chefs coutumiers mais jusqu'où ? » le consultant ayant suivi avec attention a donné son point de vue en disant au chef de village que le dialogue peut résoudre le problème proportionnellement au moyens disponibles et mobilisés, ceux du Ministère provincial sont limités, or le présent projet pourra disposer de moyens plus conséquents pour apporter une solution aux problèmes des PA. Tous ont applaudi après la brève explication du consultant international sur l'importance du dialogue.

Pour résumer il faudrait signaler que le problème central des PA : ***c'est l'accès à la terre. Si une fois une solution concertée entre l'état, chefs coutumiers, PA et partenaires internationaux***

comme la Banque Mondiale, cette question pouvait trouver une solution approprié. Mais il vrai que la question n'a jamais été analysée en profondeur par ceux qui peuvent y apporter une solution durable. Mais aussi, les PA doivent changer leur mode de vie et pour y arriver, les sensibilisations sont importantes. La majorité d'entre eux n'a pas encore le sens de « durable » c'est un travail qui demande une étude plus approfondie

Rapporteur
ISAAC NSHOKANO B.



BITALE - BUNYAKIRI (TERRITOIRE DE KALEHE)
 CONCERTATION AVEC LES VILLAGES PA DE
 LIAXE BUNYAKIRI

le 18/12 2015

LES REPRESENTANTS DE VILLAGES DE :

N°	Nom / prénom	Signature	Nom / prénom	Signature
1	Kalenge Kaytege	[Signature]	37 SAFARI-MURA	[Signature]
2	NGARO LUBULA	[Signature]	38 NABINTU-JWA	[Signature]
3	MARCELLIN LWALIGA	[Signature]	39 KAYEYE-MRAMBA	[Signature]
4	Jenette	[Signature]	40 SAMWELI-WETESHI	[Signature]
5	NABUKUMBI-NG	[Signature]	41 JUNIA-CAMBOKO	[Signature]
6	MARANGU-NAKA	[Signature]	42 LOBE-KAOROBO	[Signature]
7	CHANTAL-MARE	[Signature]	43 NEEMA-RUGO	[Signature]
8	MERGA-MNGANGA	[Signature]	44 KESHENI-NAK	[Signature]
9	PASCAL-BIRAFAN	[Signature]	45 SHUKURU-SHINDANO-VA	[Signature]
10	BYABENE-LULIKA	[Signature]	46 SIRIRANA-MUNG	[Signature]
11	LUKUMBU-MATESO	[Signature]	47 KANEFU-MAKUB	[Signature]
12	VUMILIA-NGARUM	[Signature]	48 NATALI-NACAMBO	[Signature]
13	MUFULA-MINGANGA	[Signature]	49 MWAKAGANDA-M	[Signature]
14	FAIDA-MATESO	[Signature]	50 MABUYA NAYCAMOMI	[Signature]
15	KODIA-NAMWINGI	[Signature]	51 ANA NAMINYINGA	[Signature]
16	NEEMA-MAKAMBO	[Signature]		
17	NEEMA-KASARASA	[Signature]		
18	BIBISHE-MINGANGA	[Signature]		
19	NABALIMBIKA-N	[Signature]		
20	HEKIMA-NAKAINGA	[Signature]		
21	PASI-TIMBA	[Signature]		
22	MAYANE-FUNDIKO	[Signature]		
23	MUMI-SHANGULO	[Signature]		
24	NAKAORO BOMBO	[Signature]		
25	FRANSINE-NASH	[Signature]		
26	MWANVUA-NACH	[Signature]		
27	MWAHONGO-FR	[Signature]		
28	FARAJA-NAKASH	[Signature]		
29	MALIKANURO-NY	[Signature]		
30	BABIKA-MUNVA	[Signature]		
31				
32				
33				
34				
35				
36	INO CENT-KABION	[Signature]		
37	JWALAKO-MUNGA	[Signature]		
38	MAMBO-KAJONGA	[Signature]		
39	CHIMBOKO-KACH	[Signature]		
40				
41	SHANGULO-LEON	[Signature]		
42	BUTACHIBERA-M	[Signature]		
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				

N.B Les numéros entourés dans les listes sont ceux relatifs aux chefs (cheftaine) de village

Annexe 3: Compte rendu des Réunions de consultation dans la plaine de la Ruzizi**CONCERTATION AVEC LES AUTOCHTONES DE L'AXE PLAINE DE LA RUZIZI****Les 20 et 21/12/2015****Contexte**

La concertation s'inscrit dans le cadre du projet de la relance des filières agricoles de la Banque Mondiale pour le corridor Bukavu Kalemie en RDC et dans le présent les autochtones pygmées appelés « premiers occupants de la RDC » font une partie prenantes importantes dans la mise en œuvre du projet conformément aux accords de la BM et pays bénéficiaires de ses financements. Une étude similaire avait déjà été menée dans le territoire de Kalehe, précisément à Bitale sur l'axe Bunyakiri.

METHODOLOGIE

L'approche participative a été privilégiée et a consisté à réfléchir ensemble sur les problèmes majeurs que traversent les PA de la zone ciblée ainsi que les moyens d'y remédier. Ceci était toujours précédé par un briefing sur le projet qui sera mis en œuvre les jours à venir. Les villages PA concernées sont : le village autochtone de Kamanyola dans le territoire de Walungu, Lubérizi, Mutarule et Kahorohoro dans le territoire d'Uvira. La première rencontre a eu lieu à Lubérizi/ Mutarule et la deuxième à Kahorohoro. Compte tenu des spécificités et des similarités entre les autochtones ces deux sites ont été jugés représentatifs pour identifier les problèmes majeurs des autochtones, les solutions potentielles et leur avis sur la mise en œuvre des activités du projet dont question.

Villages PA représentés lors des réunions

Nom du village	Nombre des ménages PA dans le village	Année de création du village	Distance par rapport : A Uvira (km)
Mutarule	78	Non connue	50 (plus ou moins)
Luberizi	20	1996	55 (plus ou moins)
Rusabagi / Sange	6	Ancien village PA	45 (plus ou moins)
Kahorohoro	50	1992	5 (plus ou moins)

NB : les chiffres sur le nombre des ménages sont exacts et non estimatifs, les chefs des villages PA avaient mis à notre disposition le registre des statistiques de leurs communautés à jour

RESULTATS OBTENUS**MUTARULE****Historique**

C'est un village de référence des PA depuis plusieurs décennies. A l'époque où ils étaient nomades, les PA quittaient Mutarule pour aller s'installer dans d'autres zones lointaines ou proches mais après un séjour en déplacement, ils rentraient toujours à Mutarule. Leur ancêtre s'appelait SIERI VUNABANDI, il serait le père fondateur du village. Etant donné leur sédentarisme et fidélité au village de Mutarule, d'autres groupes d'autochtones ont quitté Luvungi, les moyens et hauts plateaux d'Uvira pour s'y installer. Contrairement aux autres

villages d'autochtones qui se sont formés la plupart avec la succession des guerres et des conflits dans la région des grands lacs, Mutarule est resté stable et non disloqué.

INFRASTRUCTURE DE BASE

A Mutarule1 on trouve ni école ni centre de santé et l'école la plus proche est située à Mutarule 2 (village habité par les Bantous et les Nilotiques) et Lubérizi (village habitée par les Bantous et quelques ménages autochtones) respectivement à 1,5 et 2,5 km.

FONCIER

Les autochtones de Mutarule ont leur propre parcelle pour les habitations d'une superficie plus ou moins 10 hectares. La parcelle a été attribuée officiellement en 2005 sur consensus entre l'administrateur du territoire et le chef de chefferie mais dès lors il n'y a aucun document juridique en possession qui témoigne l'appartenance de ce terrain à la population autochtones. Ils y construisent et y exercent plusieurs activités dont l'agriculture. En dehors de ces dix hectares ils ne sont pas autorisés à dépasser les limites malgré la présence des étendus non habités et non mise en valeur qui entourent les villages PA. Aujourd'hui avec une démographie galopante l'espace devient insuffisant pour les 78 ménages PA que contient le village.

PRINCIPALES ACTIVITES DES PA

Les principales activités des PA du village de Mutarule 1 sont :

- **L'agriculture** : la plupart des PA de Mutarule 1 sont des agriculteurs, ceux qui disposent encore d'une portion de terre propre à eux, d'autres ont des terres acquises par métayage et un dernier groupe est utilisé comme mains d'œuvre par les Bantous et Nilotiques de la plaine Ruzizi
- **Poterie** : la poterie occupe un groupe important des PA mais se plaignent beaucoup du marché qui devient rare à cause du modernisme qui gagne le terrain. Les objets en argile cuite jadis source de revenus importants pour cette population tend à être abandonnés à cause de la diminution des ventes
- **carbonisation** : les hommes PA sont charbonniers en majorité, les courageux parcourent des savanes vastes inhabitées et non mises en valeurs, certains disposent de leurs arbres autour des cases et d'autres achètent à ceux qui disposent des plantations d'arbres pour avoir la matière première de la fabrication de braises : c'est une source importante des revenus
- **élevage** : une minorité des PA exerce l'élevage de petits bétails

DIFFICULTES RENCONTREES/ PRINCIPAUX PROBLEMES ACTUELS ET POTENTIELS

- **Présence des maladies d'origine hydrique** est cause de la mortalité de la plupart des PA
- **Terre non sécurisée** : les PA ont 10 hectares de terres mais jusqu'à présent non aucune sécurité foncière, ils craignent d'être chassés un jour par les chefs coutumiers ou d'autres personnes car ils n'ont aucune preuve de détention de ces 10 hectares qu'ils habitent.
- **Santé** : aucun dispensaire dans le village et les PA n'ont pas beaucoup de moyens comme d'autres villageois, quand ils tombent malade et que les médicaments traditionnels s'avèrent inefficaces contre la maladie, la mort devient certaine.

- Pas de terres arables : c'est vrai ils ont des parcelles où ils habitent et le village devient saturé d'où les espaces à cultiver n'existent plus. Ils produisent sur des très petites surfaces et la récolte ne leur assure pas de sécurité alimentaire et pourtant la zone est agricole et les étendues non mises en valeur autour des habitations des PA couvrent de très grandes superficies et ceux qui osent cultiver sont poursuivis par les autorités coutumières et se voient infligés des amendes arbitraires
- Il n'y a ni adduction d'eau dans le village ni source d'eau aménagée, les enfants et les adultes consomment l'eau sale

RECOMMANDATIONS POUR SURMONTER LES DIFFICULTÉS MAJEURES

- Adduction d'eau dans le village
- Achat des terres arables aux PA
- Construction d'un dispensaire et écoles primaire et secondaire à Mutarule 1 pour les autochtones et les non autochtones
- Apprendre l'artisanat rentable aux PA étant donné la chute de prix des articles de poterie et qui n'attirent plus les clients
- Scolarisation des enfants PA
- Construction d'un centre d'alphabétisation pour les PA et autres communautés
- Appuyer les PA en élevage de petit et gros bétail (chèvre et vache) : la majorité des habitants de la région sont des éleveurs exceptés les PA or certains d'entre eux disposent des espaces pour l'élevage et les vastes étendues non mises en valeur sont utilisées comme pâturages par l'ensemble des habitants du village
- Faciliter l'accès au crédit pour les PA

EXPERIENCE DANS LE REBOISEMENT

- La majorité des PA savent l'utilité de l'arbre : dans le village le bois énergie est parmi les activités les plus rentables. Et ceux qui ont des étendues par leurs propres efforts mettent en place des plantations individuelles de petite superficie
- Nous recommandons à tous les hommes de bonne volonté de nous donner des plantules pour tous ceux qui ont des espaces et d'acheter des terres pour nous pour pratiquer le reboisement dans les savanes autour de nous non exploitées.

COMMENT PENSEZ VOUS PROFITER OU GAGNER DANS LE PROJET A VENIR

- Distribution des géniteurs aux PA : nous voulons aussi pratiquer l'élevage des gros bétails et à la limite petit bétail, nous avons de l'espace pour l'ensemble des habitants du village ; les PA qui ont des chèvres n'ont pas de difficultés de pâturages
- Sécuriser notre terrain de 10 hectares par un certificat officiel et achat des terres pour nous car il y en a beaucoup autour du village mais n'avons pas le droit de cultiver : notre chef coutumier est prêt à nous céder une partie moyennant une somme convenue et il a aussi le souci de voir les PA vivre comme les autres ethnies dans l'abondance,
- Assurer l'adduction d'eau dans le village : c'est parmi les grands problèmes parfois on se demande s'il faut boire de l'eau ou laisser mais on est obligé de boire car rien à faire
- Nous apprendre à fabriquer les foyers améliorés à la place de la poterie qui n'a plus de marché
- Aménagement des pépinières d'arbres dans le village pour nous permettre d'avoir des plantules et à la longue des arbres pour la fabrication de la braise

VILLAGE DE LUBERIZI

Le village de Luberizi est situé à 2,5km de Mutarule 1, les activités pratiquées sont similaires et la différence résulte au niveau des problèmes.

Historique

Le village PA de Lubérize est jeune, serait créé vers les années 1996 avec la guerre de l'AFDC. Les PA habitaient jadis à Luvungi à plus ou moins 15km de Lubérizi et à l'entrée des rebelles les biens appartenant aux PA étaient pillés et les leaders PA tués, ce qui a poussé les rescapés à fuir Luvungi pour s'installer à Lubérizi où ils étaient accueillis par le chef de groupement et dès lors aucun PA n'a le courage de retourner à Luvungi.

Problèmes spécifiques

Tous les ménages vivent dans un village d'accueil et n'ont aucune sécurité foncière, ils sont considérés comme des déplacés et leurs champs de Luvungi ont été vendus par le chef coutumier et n'ont plus de droit foncier, aujourd'hui ils sont considérés comme des « réfugiés fonciers ». Ils vivent dans une situation déplorable et n'ont aucun droit d'usage des ressources naturelles malgré les espaces inhabités qui entourent le village.

Recommandations par rapport au projet

- Adduction d'eau : dans le village aucune source aménagée et l'adduction d'eau est à plus ou moins 10 km du village d'où la demande d'une adduction d'eau dans le village
- Scolarisation des enfants : dans tout le village on trouve plus ou moins 20 ménages et aucun enfant à l'âge scolaire n'étudie d'où un besoin urgent de scolariser les enfants. Dans le village on trouve un centre de santé et une école mais les PA ne bénéficient pas de ces services à cause d'une pauvreté aigue

Reboisement/ agroforesterie

Les PA de Luberizi sont septiques sur le reboisement étant donné que jusqu'à ces jours ils sont considérés comme des « réfugiés » à l'intérieur de leur propre pays. La majorité affirme que le reboisement ou l'agroforesterie sont des activités réservées aux leaders locaux et n'ont de droit de reboiser étant donné l'insécurité foncière qui les guète.

RUSABAGI/ SANGE

Un petit village composé de six ménages autochtone éloignés des autres communautés. Les problèmes spécifiques à ce village sont :

- Tous les 6 ménages PA sont dirigés par des femmes qui sont toutes veuves
- Dans toute cette communauté on trouve un seul garçon de moins de 10 ans : tous les hommes sont morts des maladies non connues et ceci avait poussé les habitants à fuir vers Mutarule 1 mais étant donné la rareté de la terre cultivable, ils sont rentrés vers leur village où ils ont des champs et bétails.
- Les PA ont des champs mais la pauvreté monétaire est un frein pour accéder aux besoins sociaux de base
- Les enfants en âge de scolarisation n'étudient pas

Recommandation par rapport au projet

- Adduction d'eau
- Elevage
- Construction centre de santé et assurer les soins médicaux aux PA
- Scolarisation des enfants

- Désenclavement du village par une bonne route
- Accès au crédit
- Distribution des géniteurs

VILLAGE DE KAHOROHORO

Historique

Ce village est situé à la limite entre la RDC et le Burundi et constitue un groupe mixte entre PA venus de la RDC et ceux venus du Burundi. Ce village a vu le jour vers les années 1992. Il est composé des autochtones venus de Kiliba en RDC (précisément du village de Kamiringa) où les PA furent déplacés par ordre des autorités coutumières et étatiques pour élargir les plantations des cannes à sucre de la société sucrière de Kiliba. Dès lors la société est tombée en faillite et les PA n'ont jamais été remis dans leurs droits fonciers ancestraux. Parmi les 50 ménages PA qui habitent le village 3 sont des burundais installés pour rejoindre leurs frères et sœurs PA il y a plus de 5 ans.

PROBLEMES MAJEURS

Les problèmes majeurs sont les suivants

- **Foncier** : les PA vivaient dans leur village de Kamiringa dans la quiétude mais vers les années 1992, ils ont été déplacés sur décision des autorités coutumières et administratives. Ils ont été installés dans le village de Kahorohoro, qui était entouré par des marais et l'ensemble du village couvert par la forêt à l'époque. Il fallait attendre les années 2000 pour accueillir plusieurs groupes des personnes constitués des Bantou et Nilotiques qui réclamaient la possession des terres occupées par les PA. Ils se sont vus au sein du même village obligés à se déplacer car la majorité des espaces était réclamés par les propriétaires qui disposaient des documents cadastraux.

Vers les années 2009, une superficie de 20 hectares avait été accordés aux PA par l'administrateur du territoire avec l'accord du chef coutumier, mais jusqu'à présent, ils ne connaissent pas où se trouve les 20 hectares leurs accordés malgré la possession du document.

- **L'accès à l'eau potable** : dans le village l'eau de la rivière Ruzizi est utilisée pour la boisson, la cuisson et la douche. Cette situation est souvent à la base de la présence des maladies d'origine hydrique.

- **Soins médicaux** : dans le village il n'ya aucun dispensaire et les PA pauvres en majorité sont obligés de recourir à la médecine naturelle pour soigner certaines maladies. Le centre de santé le plus proche est situé à plus de 5 km (dans la cité d'Uvira)

- **Analphabétisme** : actuellement aucun enfant PA n'étudie, à part la pauvreté, le centre de santé le plus proche se trouve à plus de 5 km (cité d'uvira)

ACTIVITES PRINCIPALES

Agriculture : la majorité des PA travaille pour les bantous car ne sont pas propriétaires des terres. Lorsque un PA veut aussi cultiver il peut chercher une convention soit écrite ou verbale avec le chef coutumier ou une famille qui dispose des vastes étendus, pour avoir droit à l'exploitation il est obligé d'emblaver une superficie équivalente à celle qu'il veut exploiter au compte du propriétaire et s'il s'oppose il reste simple ouvrier durant toute la saison culturale.

Artisanat : les femmes en majorité s'occupe de l'artisanat, elles confectionnent des nattes et des paniers mais la matière première est devenue rare à cause de la déforestation et d'envahissement des espaces par les nouveaux acquéreurs en provenance de la ville.

Carbonisation : certains PA s'occupent de la carbonisation mais le travail devient difficile étant donné la déforestation. Pour s'en occuper il faut avoir sa propre plantation d'arbre que les PA n'ont pas. Et pourtant c'était l'activité la plus rentable pour les PA

Elevage : les PA pratique l'élevage de petit bétail (chèvres, canards, poules etc.)

REBOISEMENT/ AGROFORESTERIE

- Les PA de Kahorohoro apprécient le reboisement compte tenu des revenus que la vente des braises génère. Mais les graves difficultés qui poussent les PA à ne pas planter les arbres c'est le manque des terres propres.

- Les PA plantaient les eucalyptus à Kahorohoro dans les environs du village par ce qu'ils espèrent assécher les marais avec cette essence qui exige beaucoup d'eau et enfin cultiver les espaces déjà secs

RECOMMANDATIONS PAR RAPPORT AU PROJET

- Plaidoyer pour que l'état congolais nous montre les 20 hectares promises : les documents que détiennent les PA leur donne droit mais il faut que l'Etat délimite et montre les PA où se trouve leur « terre promise »

- Renforcer l'élevage aux PA et doter les PA qui n'ont pas encore pratiqué l'élevage des bons géniteurs : la majorité des PA qui pratiquent l'élevage, il est en stabulation.

- Effectuer des forages dans le village pour avoir accès à l'eau potable : aucune source proche du village qui pourrait être aménagé et l'adduction d'eau serait difficile d'où le forage serait intéressant

- Mettre en place un système d'octroi de crédits aux PA qui exercent des activités génératrices des revenus ;

- Construire un dispensaire et une école dans le milieu

- Reboisement des espaces autour du village pour avoir le bois de coffrage et le bois énergie pour les générations futures

RELATION ENTRE PA DE LA PLAINE DE LA RUZIZI ET CEUX DES PAYS VOISINS

Les échanges entre les PA des pays limitrophes sont permanents, parfois un PA congolais se décide d'aller vivre avec les PA du Burundi et directement il est accueilli et intégré par les membres de la communauté PA et vice versa.

A kahorohoro : on trouve des familles PA qui sont venus du Burundi et ont jugé vivre en RDC, pour eux la question de nationalité ne se pose pas ils se considèrent comme des citoyens du monde, qui peuvent vivre partout où ils sont et où sont leurs frères et sœurs PA.

Mutarule 1 : étant donné l'instabilité de la région, quand il y a guerre au Burundi certains PA traversent la rivière Ruzizi et vont en RDC dans les villages PA sans aucun souci d'être traités des réfugiés ou étrangers. Ils se considèrent comme des citoyens à part et qui peuvent vivre partout où la terre est vacante

Kamanyola : le village PA de kamanyola est constitué des PA venus du Rwanda depuis 1994 et se sont vite intégrés avec les autres, ce qui fait que c'est le village PA de cet axe le plus peuplé où on compte plus de 200 ménages. Ces mêmes PA qu'on appellerait des Rwandocongolais, ont des échanges avec d'autres restés au Rwanda. Pour les PA les

frontières important peu, on signale des mariages réguliers entre PA du Burundi, de la RDC et du Rwanda, c'est un groupe ethnique qui cherche à garder la pureté de leur race par toutes sortes de stratégies.

CONCLUSION

Pour clore ce rapport disons que le problème le plus crucial pour l'ensemble des PA reste le foncier, mais s'explique par des nombreuses formes et toutes tendent à l'expropriation d'un peuple très marginalisé par d'autres groupes ethnique compte tenu de leur pauvreté et le niveau d'instruction bas.



REUNION DE MUTARULE/ LUBERIZI



PA après la réunion de KAHOROHORO



VISITE AU VILLAGE PA DE SANGE

Photo des participants à MUTARULE

le 21/12/2015

PA participants à la réunion de concertation
à ZAHOROZORO / UVIRA

① MAISHA	AMURI ; 0852115626
2 DJUMA	KWIBE
3 AMURI	NZANZU
4 ZIADA	AMURI
5 NAVRA	NAKYOFI
6 TABU	FATUMA
7 GETUSA	MAGAYANE
8 ZAINABO	MUFWABURE
9 IVONE	FURAHA
10 ZAINA	AMURI
11. NKAKA	SHINDANO
12. DIEUBONE	KAMB KAVUMBA
13 SIKITU	CHRISTINE
14 KYALA	SAPI
15 KOLETHA	MAMY
16. MUCHUKIWA	IVONE
17. AMISA	AOELA
18 SAPIA	KOLETA
19 MOISE	NDUWAYO
20 AMURI	KAPOKELA.
21 MAFESO	NZANZU
22 AYUBU	BISHAKO
23 LWANGO	MADO
24 ANNE	MARIE FATUMA.

le 20/12/2015

CONCERTATION A MUTARULE

N°	NOM & POST NOMS	VILLAGE	Sexe	
1	MAGUMU JACKSON	MUTARULE	M	no
2	RABI FRANCOISE	" - " - "	F	
3	BUTHUNGU TONTON	" - " - "	M	
4	MWENGWA HABANI	" - " - "	M	
5	OBESI MUGAYO	" - " - "	M	
6	NIBIGIRA COLLETTE	MUTARULE	F	
7	FIRIA ANASTASIE	" - " - "	F	
8	ZENA MAWAZO	" - " - "	F	mut
9	MANEBO NGABIRE	" - " - "	M	curavazo
10	BIGAYA BAKESEN	" - " - "	M	
11	FITIFE ETIENNE	" - " - "	M	
12	TOJHA	" - " - "	F	ss
13	JOJO TENGENEZA	" - " - "	M	
14	NYAMUNGA JOJITH	" - " - "	F	
15	NEEMA JEANNE	" - " - "	F	
16	BOHATI BENITA	" - " - "	F	
17	RODA NYAMUNGA	" - " - "	F	
18	SABO JEAN-MARIE	" - " - "	M	
19	SIAGI SAMUEL	" - " - "	M	
20	NDASI DANIEL	" - " - "	M	phg
21	SIKURE GIRISONI	" - " - "	M	
22	NIJITJE KWARAGURE	" - " - "	M	
23	BOSCO KASAGALIRA	LUBERIZI	M	Base
24	TOJOTA KAZASI	LUBERIZI	M	
25	MANI JEANNE	" - " - "	F	
26	JISO KYOBWA	" - " - "	M	mem
27	BUKURU RIZARD	" - " - "	F	
28	ROGER	" - " - "	M	
29	NIEMA BUNGWA	" - " - "	M	
30	KWIZERA JONATHAS	" - " - "	M	
31	RUSAKU NYAMUNGA	" - " - "	M	
32	ZEVIMANA DARI	MUTARULE	M	
33	SABUWANKA THOMAS	" - " - "	M	
34	CHANJAGA CHANTAL	MUTARULE	F	
35	TOTO RAGE	" - " - "	M	
36	NTAKIRUTIMANA ALINE	" - " - "	F	
37	APOLINAIRE	" - " - "	M	
38	ABUSALA SAUGE	" - " - "	M	
39	YURINA RUSABAGI	" - " - "	F	
40	MUKOXERO IBRAHIM	MUTARULE	M	
41	BAZIRA JOSEPH	MUTARULE	M	
42	OMBENI FRANCOIS	" - " - "	M	
43	NIYUNJABA JOSEPHINE	" - " - "	F	
44	MACHO FIDA	" - " - "	F	
45	ALINE JUMVARD	" - " - "	F	
46	MARIA TANTINE	" - " - "	F	
47	NYAMISENGA ZINA	" - " - "	F	
48	TABU FRANCOISE	" - " - "	F	
49	JOROTENA	" - " - "	F	
50	SABENA FITINA	" - " - "	F	
51	BIHENGURI LEONARD	" - " - "	M	

Annexe 4: Compte rendu des Réunions de consultation dans la Zone de Kalemie**Projet régional de développement agricole intégré des grands lacs****Compte rendu de la REUNION AVEC LES PA DE LUKWANGULO****Lieu : Paillotte du Chef Lukwangulo****Date : 02/01/2016****REUNION AVEC LES PA DE LUKWANGULO****Localisation :**

Le village Lukwangulo est situé à 16km au Nord de Kalemie, dans le groupement Moni, collectivité Tumbwe, Territoire de Kalemie, Province du Tanganyika en R.D.Congo.

Population :

Environ 44 ménages, dénombrés au cours de la réunion, vivent dans ce village. L'on peut ainsi estimer cette population à environ 220 âmes PA. Nombre de ménages effectuent des déplacements périodiques vers d'autres sites ou campements.

Constitution du village

Le village Lukwangulo a une population hétérogène. C'est dire qu'il est habité par les PA et les Bantous.

Il est un des rares villages mixtes qui ait à sa tête un Chef PA. Agé aujourd'hui de plus de 80 ans, le Chef Kabwa Asumani constitue une bibliothèque de l'histoire PA. Il serait menacé par certains bantous non contents de son autorité sur les bantous. Des tentatives de l'érosion de son pouvoir sont enregistrées.

Méthodologie

- Explication du contenu du projet à 2 reprises ;
- Questions posées pour recueillir les données ci-dessous ;
- Reformulation des réponses ;
- Synthèse

I. Déroulement de la réunion**1.1. Situation scolaire**

A Lukwangulo, on compte deux écoles primaires : E.P. Kabinda Ngoy et E.P. Ngalula. Ces deux écoles accueillent les enfants issus de toutes les communautés : Bantous et PA. En revanche, ces derniers sont numériquement moins nombreux et connaissent davantage des décrochages.

Quelques initiatives de création d'écoles par les PA sont connues dans la zone, à Taba, par exemple, l'E.P. Rafiki a été mise sur pied par un comité des parents présidé par un PA. Toutefois, ladite école a un environnement d'apprentissage qui mérite d'être amélioré. Elle est en briques adobes et couverte de chaume, sans portes ni fenêtres. Les écoles n'ont pas de pupitres.

1.2. Principales activités des PA

Les principales activités des PA sont :

- Agriculture : manioc et maïs ;
- Métayage (une des prestations de services où les bantous utilisent la main d'œuvre PA dans différents travaux contre une certaine rémunération, p.ex. *Bikongo*) ;
- Fabrication du charbon de bois (l'exercice de cette activité pousse certains PA à se déplacer pour des sites où il y a encore des forêts) ;

- Chasse très réduite ou nulle pour cause de la rareté du gibier

1.3. Difficultés éprouvées par les PA

- Insécurité alimentaire ;
- Faibles revenus : cause de leur incapacité de faire face aux différents problèmes de survie ;
- Incapacité des parents PA de payer des uniformes, des kits et frais scolaires de leurs enfants, obligés à abandonner précocement leurs études. Pour illustrer la gravité de cette situation, le PA Sadiki Mikimba a cité son propre exemple. Il a 5 enfants qui ont l'âge scolaire. Ils fréquentaient une école où il payait mensuellement 2800FC par enfant. Au total, il lui fallait 14 000FC par mois. Comme son revenu est très modique, il vient de prendre la décision de continuer à prendre en charge les études des deux enfants et les trois autres dont les filles sont obligés à rester malgré moi à la maison.
- Accès difficile aux outils aratoires et aux semences ;
- Absence d'élevage faute de géniteurs (chèvres ou moutons) et des poules à élever ; Ceux des PA qui ont démarré l'élevage ont vu ce dernier anéanti par des maladies ;
- Maison en paille. Renouvellement permanent de la toiture alors que souvent cette paille est brûlée par des feux de brousse ;
- Tendance de certains bantous ou leaders bantous à ne pas reconnaître l'autorité du Chef Lukwangulo ;
- Avec l'extension rapide de la ville de Kalemie, le PA risquent d'être dépossédés de leurs terres.

1.4. Situation foncière

Selon les PA rejoints, les terres appartiennent aux chefs coutumiers : Chef Tumbwe (Collectivité), Chef Moni (Groupement) et Chef Lukwangulo. C'est moi, a-t-il indiqué, le Chef Lukwangulo qui octroie des terres à cultiver et des parcelles aux PA et au Bantous qui les sollicitent. Tout le monde n'est qu'un locataire. Si une personne n'arrive plus à exploiter une terre reçue, celle-ci devient illico propriété du chef qui peut l'octroyer à une autre personne.

Certains PA ont fait observé que des conflits des terres entre paysans voisins (Bantous et PA) sont assez souvent déplorés Ils sont surtout relatifs aux limites.

1.5. Reboisement/Agroforesterie

Les PA n'ont pas d'expériences en reboisement/agroforesterie. Toutefois, ont-ils enchaîné, un projet de reboisement a été mis en œuvre par FH (ONG américaine) à Lukwangulo et ses périphéries sans associer les PA. En effet, le recrutement a été fait sur base des critères subjectifs et discriminatoires.

Si le projet leur apprend comment faire le reboisement et l'agroforesterie, ils vont réaliser ces activités. Mais, il faudra songer à une petite rémunération afin d'encourager les PA au travail.

1.6. Réflexions des PA par rapport au projet sous examen

Après échanges avec les PA rejoints à Lukwangulo sur le projet, il s'est dégagé une grande adhésion des interlocuteurs au projet.

Ils demandent d'être impliqués dans toutes les activités jugées à leur hauteur. Dans l'ordre de préférences, ils ont cité : agriculture, élevage, pisciculture et reboisement après renforcement des capacités.

Concrètement, leurs attentes sont ci-dessous exprimées.

- Agriculture :
 - Rendre disponibles des outils aratoires et semences de leur choix ;
 - Accompagnement techniques indispensables (Conseils).
- Elevage
 - Elevage du petit bétail (Chèvres et moutons) ;
 - Volaille.
- ✓ ***L'élevage des vaches et des porcs en divagation ne sont pas les bienvenus dans ce village et ses environs. Ces animaux détruisent des champs et sont donc sources des conflits.***

Toujours au chapitre de l'élevage, un grand débat a été enregistré.

93,3% des PA (28/30 PA) rejoints demandent que cet élevage soit individuel.

Ils motivent leur choix par l'attitude égoïste manifestée par certains d'entre eux qui ont transformé les biens du groupe en biens privés.

3,3% des PA soutiennent qu'il faut opter pour l'élevage collectif sans commentaires.

Quant au Chef du village, si l'élevage doit se faire il faut privilégier le regroupement de 5 ou 6 PA. Cela leur permettra de construire une chèvrerie commune et une surveillance rotative des animaux. En effet, les PA aiment beaucoup se déplacer.

Il faut acheter des bêtes et des produits vétérinaires.

Par ailleurs, la pisciculture a intéressé quelques PA. Il faut une formation avant de l'entreprendre et surtout la construction d'un poste de surveillance à côté des étangs afin de lutter contre les malins qui chercheront à tricher.

1.7. Comment comptez-vous bénéficier de ce projet ?

Nous comptons bénéficier de ce projet en étant impliqués dans les activités qui nous intéressent ; en recevant des outils aratoires et des semences pour l'agriculture et des géniteurs pour l'élevage ; en bénéficiant de diverses formations en agriculture, en élevage, en reboisement, en agroforesterie et en nutrition ; en obtenant un appui dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.

II. Conclusion

L'objectif de cette réunion était de présenter le Projet régional de développement agricole intégré des grands lacs aux PA de ce village afin qu'ils en prennent connaissance : sa localisation, ses objectifs et ses grandes activités. Il était aussi question d'obtenir leurs réactions sur ledit projet au regard de leurs besoins en souffrance et relatifs aux différents aspects de leur vie.

A l'issue de cette réunion, il ressort que les PA ont manifesté leur adhésion quasi-totale au projet. Ils attendent le moment venu qu'on les implique totalement dans toutes les activités (agriculture : fourniture des intrants et semences, accompagnement technique, production du riz, élevage du petit bétail, reboisement, amélioration de l'habitat...) afin qu'ils améliorent leurs conditions de vie.

Tout cela va dépendre de leur accès à la terre et de la résolution pacifique de certains conflits fonciers.



UNION DE CONCERTATION SUR LES IMPACTS DU PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
AGRICOLE INTEGRE DES GRANDS LACS

LISTE DES PRESENCES DES PARTICIPANT(E)S A LA REUNION ORGANISEE PAR STUDI INTERNATIONAL

KALEMIE, LE 02/01/2016

Objet : Liste des participant(e)s

N°	Noms et Post Nom	Structure	Montant	Téléphone/ E-mail	Signature
01	Sabika Nukunda	Village Lukungu			
02	Keabonga Patrick	"			
03	Klennis Alphonse	"			
04	Fahie Angèle	"			
05	Kisimba Jeanne	"			
06	Samabule Marie	"			
07	Meskini Lilawari	"			
08	Rumulele Lilawari	"			
09	Moni Ibrahim	"			
10	Bomut Isakari	"			
11	Faza Ibrahim	"			
12	Nyeta Sadiki	"			

13	Kalumba Natembela	"			
14	Ezara Kuzinga S	"			
15	Kwama Kashini	"			
16	Kalunga Kuya	"			
17	Masumbuko Simel Ruki	"			
18	Shima Mwaka	"			
19	Sifa Bukubwa	"			
20	Mwili Mukalay	"			
21	Mwamba Fatima	"			
22	Mbedelene Kwasimpu	"			
23	Mwajuma Dabomwesho	"			
24	Faza Kinzima	"			
25	Safi Mwamba	"			
26	Mwawe Mwaka	"			
27	Elsa Mukalay	"			
28	Banza Christine	"			
29	Siki Ramazani	"			
30	Kabwa Asumani	"			
31	Regoten Pitenge	Studi International			

KARWA-ASUMANI

0878737697

Projet régional de développement agricole intégré des grands lacs Compte rendu de la réunion avec les PA DE MIFIONDO

Lieu : Paillotte du Chef Mifiondo

Date : 31/12/2015

0. Introduction

▪ Localisation :

Le village Mifiondo est situé à 50km sur la RN5 au Sud de Kalemie, dans le groupement Fatuma, collectivité Tumbwe, Territoire de Kalemie, Province du Tanganyika en R.D.Congo.

▪ Population :

Environ 37 ménages vivent dans ce village soit 185 habitants.

▪ Motivation du choix de ce site

Mifiondo est un village essentiellement habité par les PA. Dirigé par un chef très dynamique qui vient de mourir quelques jours avant cette réunion, Mifiondo avait enregistré de très bons résultats à l'issue du projet mis en œuvre par le BEGES/PRO-ROUTES avec l'appui financier de la Banque Mondiale. Autour de Mifiondo, il ya nombre de campements satellites. Une action de développement entreprise à Mifiondo a la chance d'atteindre plusieurs PA vivant à quelques km de la RN5. Par ailleurs, c'est un village situé à proximité des fermes.

▪ Méthodologie

- Bref exposé
- Approche participative
- Interview semi structurée
- Synthèse

I. Déroulement de la réunion

1.1. Présentation du Projet Régional de Développement Agricole Intégré des Grands Lacs, ses objectifs et ses composantes principales

1.2. Entretien semi structuré avec les participant (e)s

1. Comment les villages sont-ils constitués ? Y a-t-il des villages réservés uniquement aux PA ?

Dans bien des cas, on trouve des villages mixtes habités par des PA et des Bantous. Toutefois, les villages Mifiondo (PK 50 de Kalemie, Mabeka (PK65), Kisiki, Bikole, Kaloba, Kilenge, Kaimbaimba (A 3km à gauche du PK47 de Kalemie), Bawili Kamona, Lagome, Kijintumbo, Benoît (A 8km de Mifiondo), Mainda (A8 km de Mifiondo), Bateau (A 8 km de Mifiondo) et Luku (A1km à droite de Mifiondo) sont habités uniquement par les PA.

2. Y a-t-il des écoles dans ces villages PA ?

Dans tous ces villages, il n'y a pas de réelles écoles. On trouve à Mifiondo une petite école, en matériaux locaux, fréquentée par des enfants PA et Bantous. La Banque Mondiale compte construire une école dans ce village dans le cadre du Projet Pro-Routes. Aux dires des participant(e)s, des moellons et du sable pour la construction de ladite école seraient déjà prêts.

Soulignons que le cas des écoles mixtes est le plus observé. A titre d'exemple sur cet axe, les villages Mulange(20km de Kalemie), Pontien(34km de Kalemie), Luanika (40km de Kalemie), Kambilo(65km de Kalemie), Mashini(95km de Kalemie)... abritent des écoles mixtes mais où les effectifs des enfants PA sont très faibles. En effet, les parents PA n'arrivent pas à payer les frais scolaires connus sous le nom de « prime » pour cause de leurs faibles revenus.

En outre, les enfants n'ont pas d'uniformes et d'objets classiques. Ce faisant, leur taux de décrochage est très élevé.

3. Quelles sont les principales activités des PA ?

Les principales activités des PA sont :

- Agriculture ;
- Métayage ;
- Fabrication du charbon de bois ;
- Elevage du bétail (Chèvres et moutons) et de la volaille ;
- Chasse mais en recul pour cause de la rareté du gibier due aux feux de brousse et au défrichage (des forêts).

4. Quelles sont vos difficultés ?

- Faibles revenus les empêchant de faire face aux différents problèmes de survie ;
- Accès difficile aux outils aratoires et aux semences ;
- Conflit foncier : Installation des deux fermes (Stanis à 3km et Takataka juste à côté du village) ;
- Destruction des champs de manioc par les vaches ;
- Absence d'eau potable ;
- Mort du Chef Mifiondo, principal leader.

5. Selon vous, à qui appartient ces terres ?

Les terres appartiennent aux chefs coutumiers. A l'issue du plaidoyer mené auprès du chef de la collectivité Tumbwe par le Bureau d'Etudes de Gestion Environnementale et Sociale (BEGES/PRO-ROUTES) et soutenu par l'Administrateur de Territoire de Kalemie, des terres arables leur ont été accordées. En revanche, depuis peu de temps, le Chef Kambilo

attribue ces mêmes terres aux bantous. Là où le bas blesse est que le chef susmentionné et les propriétaires des fermes exigent des taxes sur nos récoltes. Le cas le plus déplorable est celui du PA Kamona Gaston arrêté par le chef Kambilo depuis le 28/12/2015 parce qu'il n'a pas payé le « Tozo » en 2014 en même temps ce tribut était exigé par le propriétaire de la ferme. Nous sommes entre le marteau et l'enclume, ont conclu, en chœur, les PA rejoints

6. Réflexions des PA par rapport au projet sous examen

Après la présentation en détail du projet, les réactions ci-dessous ont été enregistrées.

Le projet nous intéresse beaucoup. Si l'on nous implique dans ce projet, nous allons réaliser des activités de notre choix. Nous avons déjà acquis une bonne expérience en élevage des chèvres grâce au projet mis en œuvre avec l'appui financier de la Banque Mondiale avec l'accompagnement technique de BEGES.

Ce qui vient d'être dit est aussi valable pour la culture de maïs que nous avons pratiquée avec l'accompagnement de l'ADIPET asbl et ainsi que celle de manioc.

Nous voulons de plus en plus travailler pour notre propre compte, le travail que nous faisons au profit des bantous contribue à nous mettre sous leur dépendance. En plus, il permet à nos voisins de nous exploiter économiquement.

Nous sommes prêts à cultiver au cas où les intrants agricoles et les semences seraient rendus disponibles par le projet car les moyens financiers nous font défaut.

Nous reconnaissons que nombre d'activités fabrication de charbon de bois, défrichage... sont en train de détruire des forêts. Comme le projet va retenir des activités de reboisement et d'agroforesterie, nous avons l'espoir que l'on va apprendre comment reboiser et pratiquer l'agroforesterie.

7. Comment comptez-vous bénéficier de ce projet ?

Nous comptons bénéficier de ce projet en :

- Etant impliqués dans les activités du présent projet comme tout le monde ;
- Recevant un appui en outils aratoires et semences pour l'agriculture ;
- Obtenant des géniteurs du petit bétail pour l'élevage ;
- Renforcement des capacités en techniques de reboisement, de l'agroforesterie, en pisciculture et en nutrition ;
- Possédant désormais des terres arables sécurisées par l'Etat et qui ne seront plus convoitées par certains chefs des villages bantous.

Conclusion

Cette partie du territoire est favorable aux cultures maraîchères et autres cultures vivrières. Elle est aussi adaptée à l'élevage du gros bétail. Aussi peut-on compter avec elle dans la promotion de la production laitière.

Eu égard au sentiment élevé des PA d'être discriminés et de leur statut de premiers occupants dans cet espace, il y a lieu d'envisager des mesures qui vont dans le sens de les réarmer moralement et surtout de trouver une solution juste pour qu'ils évitent de conclure que c'est la raison du plus fort qui est toujours la meilleure.

En guise de conclusion, aucun problème ne se pose quant à l'adhésion des PA aux activités du projet.

Les PA souhaitent que les APA militent pour leur accès facile aux terres arables comme tous les autres citoyens congolais. En effet, leur volonté de se convertir en agriculteurs est visible.

Les portions des terres obtenues dans certaines localités par les PA dans le cadre du projet PRO-ROUTES doivent être sécurisées par l'Etat. Ce faisant, la résolution des conflits fonciers entre agriculteurs PA et fermiers autour de Mifondo doivent bénéficier de la grande attention des APA.

Ainsi, l'intégration des PA aux activités socioéconomiques pourra être garantie.





PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
INTEGRE DES GRANDS LACS

Réunion avec le principal groupement des PA dans la zone
d'intervention du projet facilitée par STUDI INTERNATIONAL

LISTE DES PRESENCES

Date : 30 Décembre 2015

Lieu : Village Mifyiondo (50km de Kalemie)

N°	Nom et postnom/prénom	Fonction/Responsabilité	Signature
01	KAMONGO - EDWARD	Cultivateur	
02	BUPAMBA - KAKUBJI	Cultivateur	
03	MWAMBA - MUKALAY	Cultivateur	
04	ANJE - MUSIKA	Activiste	
05	MUKALAY - ANDRE	Cultivateur	
06	KISIMBA - MUKALAY	Cultivateur	
07	MUTAKI - MUKALAY	Cultivateur	
08	MAKUTUBU - MUKALAY	Cultivateur	
09	BONET - LVIANDAMA	Cultivateur	
10	OMARI - KIKONGO	//	
11	MWEMA - KACHELEWA	//	
12	ILUNGA - MUKALAY	//	
13	FRANÇOIS - TUNGALA	//	

14	LAZARD - KUWINIWA	Localite'	
15	MWAMBA - MUKALAY		
16	MARIA - KABWA		
17	NGOY - GERARD	Secrétaire	Hungy
18	KASEBU - ASUMANI	Vice-Président	AMS
19	KANYWA - GABI	conseiller	GD
20	BITI - PASJILA	Cultivateur	
21	MWAMBA - MWAYUMA	Cultivateur	
22	MUTITI - MUTETA	Conseiller	
23	MANGUNGA - MUKALAY	Cultivateur	
24	ALPHO - MARIA	Cultivateur	
25	MARIA - NUNDO	Cultivateur	
26	NYOTA - MWILA	Cultivateur	
27	ZAINA - KABEZYA	Cultivateur	
28	KISIMBA - MANGASA	Cultivateur	
29	LENA - MANGASA	Cultivateur	
30	KYUNGU - SIKUZANI	Cultivateur	
31	KABULUMBA - TABIKA	Cultivateur	
32	KIBAWA - MUSALA	Cultivateur	
33	MUSA FIRI - KABWE	Cultivateur	
34	MUPENDA - KABWA	Cultivateur	

35	LUHUKU - MUKALAY	Cultivateur	
36	BARUANI - MUKALAY	Cultivateur	
37	MWENDA - KATETELA	Cultivateur	
38	MWAMBA - KICHAMBE	Cultivateur	
39	MWAMBA - EDWARD	Cultivateur	
40	KAKWATI - JEAUVIE	Cultivateur	
41	Robert Kitenge	Expert Studi International	
42			
43			

Annexe 5 : Autres personnes ressources contactées

	Noms	Fonction	Service	E-mail	N° Tél.
1	Jean-Paul LUBULA BULAMBO	Coordinateur Provincial	Division provinciale de l'environnement	Jplubula2@yahoo.fr	+243993910168
2	Etienne WETEWABO MIRINDI	Expert du Bureau d'Etudes et Planification	Division provinciale de l'environnement	etiennewetewabo@gmail.com	+243859391098
3	Guylain MURHULA MUHIGWA	Expert du Bureau d'Etudes et Planification	Division provinciale de l'environnement	guylainmurhula@yahoo.fr	+243853153513
4	Clovis LUBULA BAWELA	Chef de Bureau de l'Information et Education Environnementale	Division provinciale de l'environnement	clovislubula@gmail.com	+243993910168
5	Pascal RUSHUAGO SHUKURU	Coordinateur Provincial	Service national des fertilisants et des intrants connexes (SENAFIC)	shukurupascal@gmail.com	+243994186654 +243853115711
6	Vedaste KAMANGA MUKASA	Coordinateur Provincial	Service national d'aquaculture	amisibcom@yahoo.fr	+243997807529
7	Gaspard ZAMU HAIZURU	National Economist and rural finance officer	IFDC/CATALYST project /East and southern Africa Division (ESAFD)	ghaizuru@ifdc.org	+243992200421 +243853323114
8	Sandra KAVIRA TAWITEMWIRA	National Agronomist / Responsible for agricultural intensification	IFDC/RDC	kavira_sandrine@yahoo.fr skavira@ifdc.org	+243997294389 +243840593929
9	Alain MAKALELE KAUCHU	Agri-business coach	IFDC/ territoires de KABARE et KALEHE	amakelele@ifdc.org	+243975773323
10	Espérance BINYUKI NYOTA	Coordinatrice Nationale UEFA / Point Focal REPALEF Sud-KIVU	Union pour l'Émancipation de la Femme Autochtone, UEFA/RDC	espebin@gmail.com, uefafr.rdc@gmail.com	+243994470244 +243842281004
11	Isaac NSHOKANO	Chargé de programme	Union pour l'Émancipation de la Femme Autochtone, UEFA/RDC	nshokanoisaac@yahoo.fr nshokano@gmail.com	+243813775622 +243994 089 149
12	Herman MUTABATABA	Coordinateur	Association de Distributeurs des Vivres et Semences	hmutabataba@gmail.com	+2430813176017 +2430993711824
13	Johnny BAGAYA	Coordonnateur	Solidarité Féminine contre la Pauvreté	solifem@yahoo.fr	+243819704268
14	Josée RUHARA	Coordonnatrice	Réseau des femmes dans le secteur de l'eau, hygiène, assainissement et protection de l'environnement	advsudkivo@yahoo.fr	+243997739812 +243853170734

Bibliographie générale

- Aide Mémoire de la Mission de Préparation Technique du PICAGL du 28 avril au 14 mai 2015
- Banque Mondiale, 2009, Stratégie Nationale pour le Développement des Peuples Autochtones Pygmées, RDC.
- Banque Mondiale, 2008, Etude d'Impact social et environnemental du fonds commun multi bailleurs et du don IDA dans le cadre du programme national forêts et conservation de la nature, cadre politique pour les peuples autochtones.
- BUSANE, RM., MUSHAGALUSA, R., BASHIZI B.I., KALUKA J., et BISIMWA N.I., L'expulsion des populations pygmées du parc national de Kahuzi-Biega : faits, conséquences et perspectives, Rapport d'étude. ERND Institute, Bukavu, Septembre 2015, 53pp.
- CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES - PROJET DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION (PME)- République Démocratique du Congo Octobre 2012
- CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (CPPA)Projet Sectoriel de Développement du Secteur de la Santé (PDSS II) ; MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION ; REPUBLIQUE DU CONGO – Octobre 2013
- Cadre de planification en faveur des populations autochtones du projet CAB5 (COPIREP 2014).
- Cadre Stratégique pour la Préparation d'un Programme de Développement des Pygmées RAPPORT No 51108–ZR Décembre 2009Comprendre les conflits dans l'est de la plaine de la Ruzizi, International Crisis Group – Rapport Afrique n° 206, 23 juillet 2013
- Kalere, B. 2004. —Situation socioéconomique et perspectives de développement des pygmées / batwa en territoire de Kalehe, province du sud Kivu/RD Congo
- Le Code forestier congolais et les droits des peuples autochtones pygmées, 2007, omission ou contradictions ? in le Forestier, n° 2 , Décembre 2007.
- ONG UEFA : Les ressources, les moyens de subsistance et relations sociales au sein des communautés autochtones et bantoues de Mirenzo, à Murungu, chefferie de Buhavu en Territoire de Kalehe (RD. Congo).2013
- Projet Pro-routes/EDG : cadre de planification des peuples autochtones E1718, Vol 11 - 2007
- PDFPA de la RN5 et la RN4, Pro-routes (Cellule Infrastructures) RDC 2013 et Plan d'actions (complété en 2014)
- Travaux préparatoires pour l'élaboration du schéma Directeur de développement du Corridor Bukavu – Kalemie (STUDI/PARSSA) 2015.